

D'Ieteren Group

1. Introduction

Dans un environnement économique en constante évolution, où les aspects commerciaux et sociétaux sont de plus en plus interconnectés, la déclaration de durabilité est devenue une partie intégrante du rapport annuel de D'Ieteren Group. Depuis son tout premier rapport non financier en 2018, D'Ieteren Group publie des informations détaillées sur son approche et ses performances en matière de durabilité, ainsi que sur celles de ses sociétés. Depuis 2024, le rapport est rédigé en conformité avec les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS).

Structure du rapport

En tant que société d'investissement aux activités diversifiées, D'Ieteren Group adopte une approche où les stratégies liées à l'ESG sont définies par chaque société en fonction de leur secteur et de leur chaîne de valeur, plutôt qu'au niveau du Groupe. Par conséquent, cette déclaration inclut des chapitres distincts pour chaque société, au lieu d'être une déclaration consolidée unique.

Conformément aux exigences de la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), le premier chapitre de cette Déclaration de durabilité suit la structure des États financiers consolidés. Il fournit des détails sur l'entité Corporate de D'Ieteren Group ainsi que des données quantitatives concernant les entités consolidées et des références aux différents chapitres de ces sociétés afin d'obtenir des précisions supplémentaires spécifiques à chacune d'elles. Le segment « Corporate et autres » dans les tableaux de données publiés inclut les informations relatives à D'Ieteren Immo. Pour les données spécifiques à cette entité, veuillez consulter la communication dédiée de D'Ieteren Immo.

D'Ieteren Group n'a pas fait usage de l'option permettant d'omettre, dans son reporting, certaines informations spécifiques relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation.

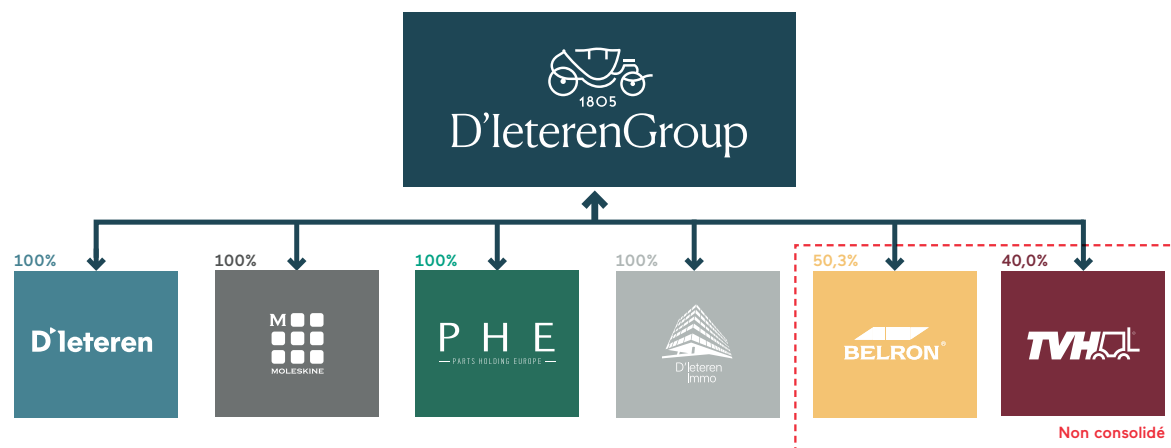
Périmètre du rapport

D'Ieteren Group applique la même approche d'actionnariat actif à l'ensemble de ses six sociétés. Toutefois, la directive CSRD a une vision différente des opérations de D'Ieteren Group, limitant son périmètre de reporting à ses entités financièrement consolidées. Conformément à cette réglementation, le Groupe n'inclut donc que les quatre sociétés financièrement consolidées (D'Ieteren Automotive, Moleskine, PHE et D'Ieteren Immo) dans le périmètre de sa déclaration de durabilité CSRD 2025, qui a fait l'objet d'un audit externe.

Mais compte tenu de l'importance des participations de TVH et de Belron dans les opérations du Groupe, ces entités ont été incluses dans l'analyse de double matérialité, et des déclarations de durabilité volontaires ont été incluses pour chacune d'elles, suite à la déclaration de durabilité du Groupe conforme à la directive CSRD. Cette mesure vise à éviter de donner une vision biaisée des impacts, des risques et des opportunités de D'Ieteren Group due à leur exclusion. Il convient de noter que ces déclarations de durabilité distinctes ne sont pas encore conformes à la directive CSRD et qu'elles n'ont pas encore fait l'objet d'une assurance externe, vu que Belron et TVH suivent des calendriers différents pour la mise en œuvre de la CSRD.

2. Informations générales

D'leteren Group est une entreprise cotée en bourse et contrôlée par un actionnariat familial. L'entreprise basée à Bruxelles a investi dans six sociétés actives à l'échelle internationale. Les activités de ses sociétés sont décrites à la page 4 de ce rapport.



Une distinction claire entre deux niveaux

D'leteren Group, en tant que société d'investissement, fonctionne selon une structure à deux niveaux : le niveau corporate (société holding) et le niveau des sociétés. Cette distinction sera appliquée tout au long de ce chapitre consolidé. Plus précisément, la terminologie employée sera la suivante :

- Le périmètre corporate fait référence aux sujets spécifiques à la société holding.
- Le périmètre consolidé se rapporte aux impacts, risques et opportunités des sociétés consolidées.

2.1. Exigences de publication couvertes par la déclaration de durabilité

		D'Ieteren Group	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	D'Ieteren Immo
ESRS 2 – Informations générales à publier						
BP-1	Base de préparation	p. 184	p. 224	p. 253	p. 276	p. 302
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	p. 188	p. 224	p. 253	p. 276	p. 302
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	p. 189	p. 225	p. 256	p. 277	p. 302
GOV-2	Questions de durabilité traitées par la direction	p. 189	p. 225	p. 256	p. 277	p. 302
GOV-3	Systèmes d'incitation	p. 190	p. 226	p. 257	p. 279	p. 303
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	p. 190	p. 226	p. 257	p. 279	p. 303
GOV-5	Gestion des risques de l'information en matière de durabilité	p. 191	p. 227	p. 258	p. 279	p. 304
SBM-1	Stratégie, modèle économique et création de valeur	p. 191	p. 229	p. 258	p. 280	p. 304
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	p. 193	p. 227	p. 260	p. 283	p. 306
SBM-3	Résultat de l'analyse de double matérialité	p. 193	p. 228	p. 260	p. 282	p. 306
IRO-1	Processus d'analyse de double matérialité	p. 323	p. 326	p. 327	p. 328	p. 330
IRO-2	Exigences de publication couvertes par la déclaration de durabilité	p. 186	p. 186	p. 186	p. 186	p. 186
IRO-2	Liste des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE	p. 319	p. 319	p. 319	p. 319	p. 319
MDR P, A & T	Déclaration générale sur les exigences de publication minimums concernant les politiques, les actions et les objectifs	p. 322	p. 224	p. 322	p. 322	p. 322
ESRS E1 – Changement climatique						
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	p. 190	p. 226	p. 257	p. 279	p. 303
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	p. 198	p. 234	p. 261	p. 284	p. 307
SBM-3	IRO liés au changement climatique	p. 195	p. 231	p. 261	p. 284	p. 307
IRO-1	Identification des IRO liés au changement climatique	p. 197	p. 231	p. 261	p. 284	p. 307
E1-2	Politiques	p. 198	p. 234	p. 262	p. 285	p. 308
E1-3	Actions	p. 198	p. 236	p. 262	p. 285	p. 307
E1-4	Objectifs	p. 198	p. 235	p. 261	p. 284	p. 307
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	p. 201	p. 239	p. 263	p. 286	p. 309
E1-6	Émissions de GES brutes des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	p. 200	p. 240	p. 264	p. 286	p. 310
ESRS E2 – Pollution						
IRO-1	Identification des IRO liés à la pollution	p. 195	p. 231	n.a.	p. 289	p. 312
E2-1	Politiques	p. 205	p. 234	n.a.	p. 289	p. 312
E2-2	Actions	n.a.	p. 243	n.a.	p. 289	p. 312
E2-3	Objectifs	n.a.	p. 243	n.a.	p. 289	p. 312



		D'Ieteren Group	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	D'Ieteren Immo
ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines						
IRO-1	Identification des IRO liés à l'eau	p. 195	p. 231	p. 266	p. 289	p. 312
E3-1	Politiques	p. 205	p. 234	p. 266	p. 289	p. 312
E3-2	Actions	n.a.	p. 243	p. 266	p. 289	p. 312
E3-3	Objectifs	n.a.	p. 243	p.266	p. 289	p. 312
ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes						
E4-1	Plan de transition pour la biodiversité	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
SBM-3	Impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité	p. 195	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
IRO-1	Identification des IRO liés à la biodiversité	p. 205	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
E4-2	Politiques	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
E4-3	Actions	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
E4-4	Objectifs	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire						
IRO-1	Identification des IRO liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	p. 195	p. 231	p. 265	p. 287	p. 311
E5-1	Politiques	p. 203	p. 234	p. 265	p. 287	p. 311
E5-2	Actions	p. 203	p. 241	p. 265	p. 287	p. 311
E5-3	Objectifs	p. 203	p. 241	p. 265	p. 287	p. 311
E5-4	Ressources entrantes	p. 203	p. 242	p. 265	p. 288	p. 311
E5-5	Ressources sortantes	p. 204	p. 242	p. 266	p. 288	p. 312
ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise						
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	p. 193	p. 227	p. 260	p. 283	p. 306
SBM-3	IRO des effectifs de l'entreprise	p. 196	p. 244	p. 267	p. 290	p.313
S1-1	Politiques	n.a.	p. 244	p. 268	p. 290	p. 313
S1-2	Interaction avec les effectifs	n.a.	p. 247	p. 269	p. 293	p. 314
S1-3	Procédure de réparation des impacts et canaux permettant de faire part des préoccupations	n.a.	p. 247	p. 270	p. 293	p. 315
S1-4	Gérer les impacts sur les effectifs	n.a.	p. 245	p. 268	p. 290	p. 313
S1-5	Objectifs	n.a.	p. 246	p. 268	p. 290	p. 313
S1-6	Caractéristiques des employés	p. 206	p. 247	p. 267	p. 294	p. 313
S1-7	Non-salariés	p. 208	p. 247	p. 267	p. 294	p. 313
S1-9	Diversité	p. 208	p. 247	p. 270	p. 294	p. 314
S1-14	Santé et sécurité	p. 209	p. 247	p. 269	p. 294	p. 314
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme	p. 210	p. 247	p. 270	p. 294	p. 315



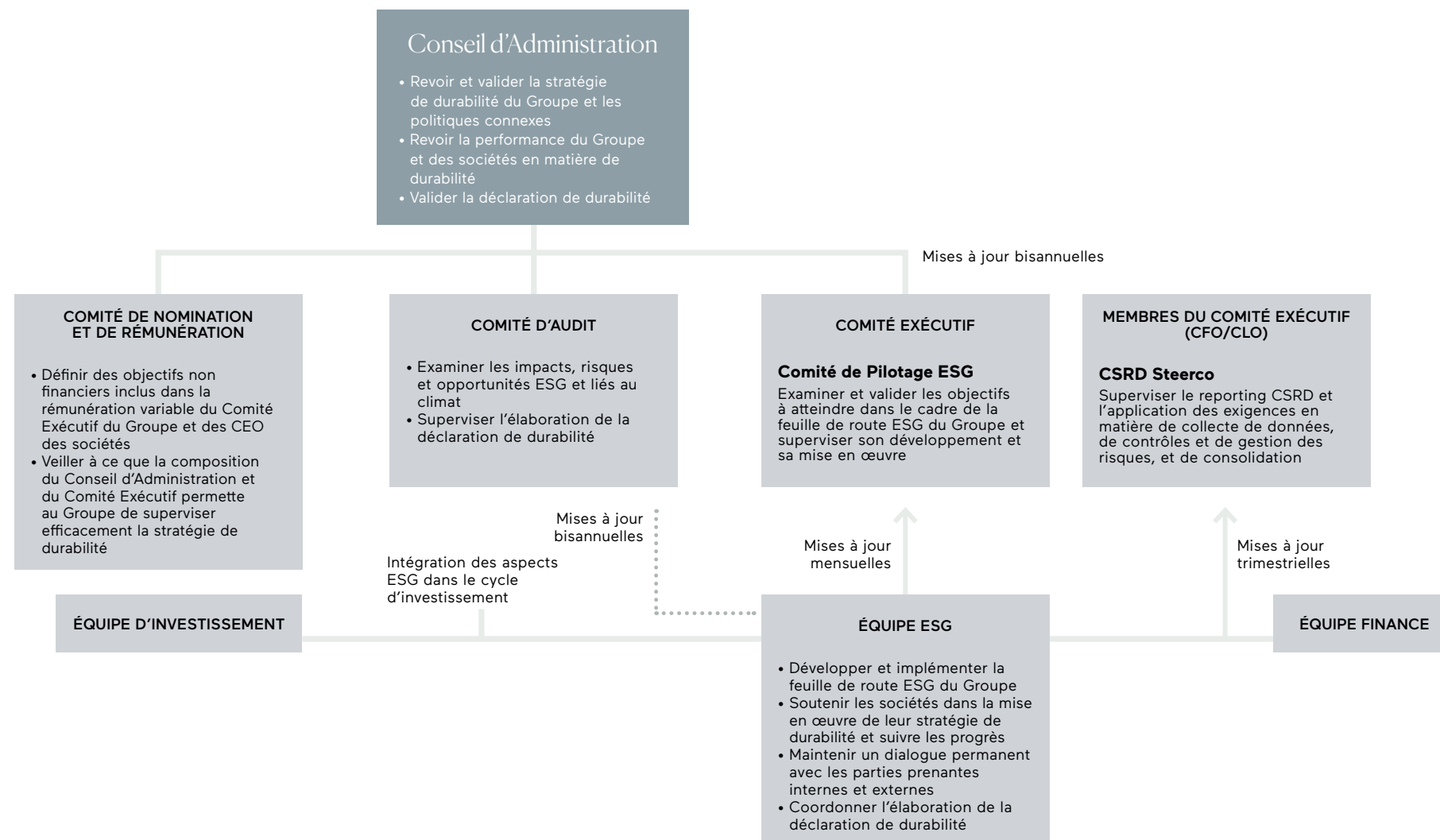
		D'Ieteren Group	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	D'Ieteren Immo
ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur						
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	p. 193	p. 227	p. 260	p. 283	p. 306
SBM-3	IRO des travailleurs de la chaîne de valeur	p. 196	p. 248	p. 270	p. 295	p. 315
S2-1	Politiques	n.a.	p. 249	p. 270	p. 295	p. 315
S2-2	Interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur	n.a.	p. 248	p. 271	p. 296	p. 316
S2-3	Procédure de réparation des impacts et canaux permettant de faire part des préoccupations	n.a.	p. 248	p. 271	p. 296	p. 316
S2-4	Gestion des impacts sur les travailleurs de la chaîne de valeur	n.a.	p. 248	p.270	p. 295	p. 315
S2-5	Objectifs	n.a.	p. 248	p. 271	p. 296	p. 316
ESRS G1 – Conduite des affaires						
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	p. 212	p. 250	p. 272	p. 297	p. 317
IRO-1	Identification des IRO liés à la conduite des affaires	p. 196	p. 250	p. 272	p. 297	p. 317
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	p. 213	p. 252	p. 272	p. 297	p. 317
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	p. 213	p. 251	p. 273	p. 298	p. 318
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	p. 213	p. 251	p. 273	p.299	p. 318
EUT	Taxonomie européenne	p. 214	p. 214	p. 214	p. 214	p. 214

2.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Le présent rapport de durabilité indique si des métriques sont estimées à l'aide de sources indirectes. Cela inclut l'utilisation de moyennes sectorielles ou d'autres approximations. Toute extrapolation ou hypothèse est clairement indiquée dans les sections correspondantes. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les hypothèses utilisées, veuillez vous référer à la page 323.

2.3. Gouvernance

2.3.1. LE RÔLE DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE



Au niveau des sociétés, les progrès réalisés sur les feuilles de route de durabilité sont également discutés lors des réunions des Conseils d'Administration, des Comités d'Audit et du management propres à chaque société.



La structure de gouvernance de D'Ieteren Group repose sur trois organes principaux : le Conseil d'Administration, le Comité de Nomination et de Rémunération et le Comité d'Audit. Pour plus d'informations sur la composition et la diversité de ces Comités, veuillez vous référer à la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise. La représentation des employés est assurée par la participation régulière du Comité Exécutif aux réunions du Conseil d'Administration.

Certains administrateurs faisant partie de ces comités possèdent une expertise en durabilité, qu'ils ont acquise en ayant mis en place des stratégies ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans d'autres entreprises.

Les membres du Comité Exécutif reçoivent tout au long de l'année une formation en matière d'ESG par l'équipe ESG lors des réunions du Comité de Pilotage ESG/CSRD, ainsi que lors de sessions de formation spécifiques organisées pour toute l'équipe corporate.

2.3.2. SYSTÈMES D'INCITATION

L'entité Corporate de D'Ieteren Group utilise des systèmes d'incitation à court terme liés à ses objectifs de durabilité pour encourager et récompenser les progrès de son équipe de direction dans la réalisation de ces objectifs.

La prime annuelle du Comité Exécutif est basée sur des objectifs financiers et non financiers pondérés de manière égale. Ces objectifs sont proposés par le Comité de Nomination et de Rémunération et approuvés par le Conseil d'administration chaque année.

Alors que les objectifs financiers sont communs à tous les membres du Comité Exécutif, les objectifs non financiers sont spécifiques à chacun d'entre eux. En 2025, le Chief Executive Officer (CEO), la Chief Legal Officer (CLO) et le Chief Finance Officer (CFO) étaient les trois membres de la direction soumis à des objectifs liés à la durabilité. Ces objectifs étaient essentiellement qualitatifs et ne reposaient pas sur des métriques particulières.

Jouant un rôle déterminant dans l'orientation des ambitions ESG du Groupe, les principaux objectifs du CEO comprenaient la validation et le lancement de la feuille de route ESG 2025-2028, ainsi que l'assurance de l'avancement de la stratégie climatique du Groupe dans l'ensemble des unités opérationnelles.

La CLO a pour objectif d'assurer la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route triennale, laquelle comprend le renforcement des compétences ESG des membres de l'entité corporate, ainsi que l'élaboration d'une déclaration de durabilité 2025 conforme à la CSRD.

Parmi les objectifs du CFO figurent le renforcement de la gestion des risques (y compris les risques ESG) et la garantie d'un reporting de durabilité de haute qualité.

Pour plus d'informations sur la rémunération des membres du Comité Exécutif, veuillez consulter le rapport de rémunération page 159.

2.3.3. DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE

Éléments clés de la diligence raisonnable	Paragraphes de la déclaration de durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	2.3. Gouvernance 2.4. Stratégie
Interagir avec les parties prenantes concernées à chaque étape clé de la diligence raisonnable	2.4.7 Intérêts et points de vue des parties prenantes 5.1. Conduite des affaires Voir les Annexes pour plus d'information sur le processus d'analyse de double matérialité
Identifier et évaluer les impacts négatifs	2.4.9. Résultat de l'analyse de double matérialité consolidée Voir les Annexes pour plus d'information sur le processus d'analyse de double matérialité
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	4. Informations environnementales 5. Informations sociales 6. Gouvernance
Surveiller l'efficacité de ces efforts et communiquer	4. Informations environnementales 5. Informations sociales 6. Gouvernance

2.3.4. GESTION DES RISQUES DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Afin de garantir un reporting de durabilité rigoureux, D'Ieteren Group a mis en place un processus de collecte de données au niveau du Groupe. L'équipe ESG dirige ce processus, sous la supervision du Comité de Pilotage CSRD. Le Comité de Pilotage CSRD est chargé d'évaluer les différents risques liés au reporting de durabilité lors de ses réunions trimestrielles. Les risques de reporting identifiés par les comités CSRD ainsi que les mesures prises pour les atténuer sont communiqués au Comité d'Audit. Au niveau des sociétés, les Comités d'Audit tiennent une réunion spécifique sur les informations de durabilité pendant la période de reporting.

Ce processus aborde plusieurs risques :

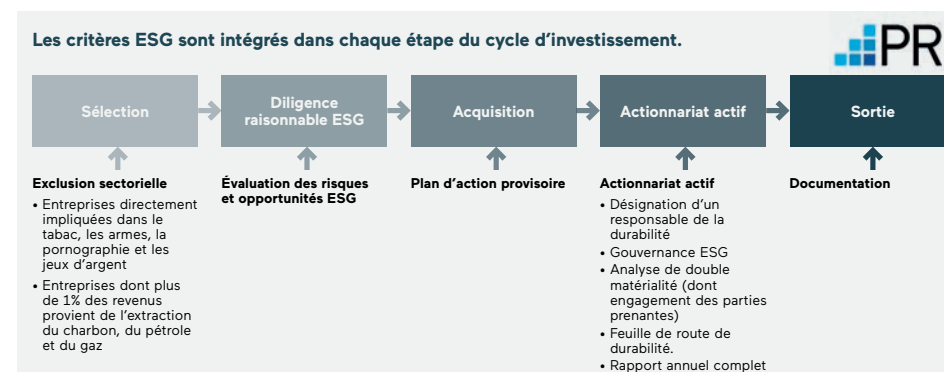
Exhaustivité 	- Accès du Groupe à une plateforme de reporting spécifiquement conçue pour évaluer la conformité aux normes européennes (ESRS) pour les KPI quantitatifs. - Tableau de bord complet permettant de vérifier efficacement l'exhaustivité des données.
Précision 	- Hiérarchie qui privilégie les données primaires par rapport aux estimations - Élaboration d'estimations en collaboration avec des experts - Divulgence des méthodologies d'estimation pour permettre de comprendre le niveau d'incertitude.
Intégrité et fiabilité 	- Processus de contrôle interne au niveau des sociétés. - Contrôle et vérification des données au niveau du Groupe avant consolidation. - Les processus de revue incluent l'identification d'anomalies, d'incohérences et d'écarts significatifs par rapport aux années précédentes. - Formations et sessions d'échange de bonnes pratiques sur les contrôles internes impliquant les responsables du reporting de toutes les sociétés.
Disponibilité et respect des délais 	- Identification précoce des KPI matériels à rapporter. - Coordination par le Groupe du calendrier de reporting afin de garantir la collecte des données en temps voulu.
Cohérence 	- Documents d'orientation élaborés au niveau du Groupe pour tous les KPI quantitatifs afin de standardiser les définitions et méthodologies entre les différentes sociétés. - Ces documents permettent à chaque société de définir ses processus de collecte et de contrôle des données, ce qui soutient la gouvernance et la cohérence du reporting ESG à l'échelle du Groupe.

2.4. Stratégie

2.4.1. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

D'Ieteren Group vise à investir dans des plateformes de croissance qui sont ou ont le potentiel de devenir des leaders du marché grâce à des modèles durables et évolutifs. Il se concentre sur des domaines d'investissement spécifiques, notamment les Services aux entreprises et les Produits industriels. À travers ses activités d'investissement, D'Ieteren Group cherche à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes, y compris ses actionnaires, ses employés, ses clients et la société dans son ensemble.

Depuis qu'il est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2020, D'Ieteren Group a intégré les considérations ESG dans chaque phase de son cycle d'investissement, depuis l'identification d'opportunités jusqu'à l'acquisition d'entreprises.



Remarque : Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (PRI) sont une organisation internationale qui promeut l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Compte tenu des spécificités de la stratégie d'investissement de D'Ieteren Group (investissement à long terme dans un nombre limité de sociétés), l'approche d'investissement responsable a été identifiée comme un enjeu hautement matériel dans l'analyse de double matérialité, en particulier en ce qui concerne la phase d'actionnariat actif.

D'Ieteren Group s'engage à améliorer la performance de ses sociétés en matière de durabilité pendant toute la période de détention. Pour soutenir cette ambition, le Groupe collabore avec l'équipe de direction de l'entreprise acquise pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de durabilité qui aborde les enjeux ESG les plus matériels pour l'entreprise. Le Groupe veille à ce que la gouvernance de l'entreprise soit structurée de manière à permettre une gestion optimale des impacts, des risques et des opportunités (IRO) en matière de durabilité, sous la supervision des plus hautes instances de gouvernance. En outre, le Groupe aide les sociétés à mettre en place des canaux et des processus de reporting solides, qui facilitent la collecte de données fiables pour le suivi interne et leur intégration dans la déclaration annuelle du Groupe.

2.4.2. GÉRER L'APPROCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE

Au niveau Corporate, D'Ieteren Group a identifié son approche d'investissement responsable à la fois comme un impact positif et un risque financier potentiel.

IRO matériels	Type
Impact positif via l'actionnariat actif : en tant qu'actionnaire actif, D'Ieteren Group est idéalement positionné pour soutenir les développements dans les stratégies et les opérations de ses sociétés d'une manière qui contribue positivement aux enjeux mondiaux en matière de durabilité.	Impact significatif (+)
Ne pas intégrer efficacement les risques et opportunités ESG dans l'approche d'investissement : pourrait poser des défis majeurs, comme une compréhension insuffisante des tendances émergentes, des évolutions réglementaires, des changements dans le comportement des consommateurs et des dynamiques de marché en constante évolution - des facteurs qui pourraient en fin de compte conduire à une érosion de la valeur.	Risque significatif

Pour les gérer, D'Ieteren Group a formalisé son approche d'investissement responsable sous la forme d'une Charte qui a été mise à jour en 2025. La Charte couvre l'ensemble du cycle d'investissement : de la sélection des opportunités d'investissement à la formulation de thèses d'investissement en passant par les phases de diligence raisonnable, de finalisation de la transaction, d'actionnariat et de cession.

En plus de la conformité aux garanties minimales et aux principes juridiques et éthiques, elle comprend une politique qui exclut les investissements dans des entreprises directement impliquées dans des secteurs spécifiques (voir section précédente). Cette politique s'applique à tous les investissements potentiels et existants et est mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation. Le Comité Exécutif du Groupe supervise l'intégration de la Charte dans les opérations quotidiennes. Le Conseil d'Administration approuve et révisé la Charte tous les trois ans, ou le cas échéant, afin de s'assurer qu'elle prend en compte les enjeux ESG émergents et qu'elle reste alignée sur les objectifs stratégiques et les valeurs de D'Ieteren Group.

2.4.3. NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE ESG DE D'IETEREN GROUP

En 2025, D'Ieteren Group a élaboré sa nouvelle feuille de route ESG 2025-2028, conformément à ses objectifs en matière de durabilité et d'investissement responsable. Cette feuille de route a été définie sur la base des résultats des analyses de double matérialité réalisées au niveau du Groupe et pour chacune de ses sociétés. Cette section présente les ambitions du Groupe dans le cadre de ce plan.



2.4.4. LA FEUILLE DE ROUTE ESG AU NIVEAU CORPORATE

En tant que grande entreprise cotée en bourse, D'Ieteren Group veille à ce qu'une gouvernance solide fasse partie intégrante de son identité profonde. Cet engagement se traduit par le respect des normes les plus élevées en matière d'éthique des affaires et par la volonté de faire progresser la stratégie ESG du Groupe.

La feuille de route ESG 2025-2028 vise à renforcer la gouvernance ESG autour de deux piliers clés :

- Formation et renforcement des compétences ESG : Dispenser des formations ESG ciblées au niveau du Conseil d'Administration, de la direction et des équipes, axées sur l'intégration des enjeux ESG dans la prise de décision stratégique, l'analyse des investissements et les pratiques opérationnelles.
- Suivi des réglementations en matière de durabilité : Suivre l'évolution des réglementations qui s'appliquent au Groupe et à ses sociétés, évaluer leur impact financier potentiel et garantir une mise en conformité efficace

2.4.5. LA FEUILLE DE ROUTE ESG AU NIVEAU DES SOCIÉTÉS

Le Groupe assure le suivi des stratégies de durabilité de ses sociétés

Le Groupe suit les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de durabilité de chaque société. Outre les dimensions environnementales, cela inclut de prêter une attention particulière aux questions sociales telles que la santé et la sécurité des employés, la formation et le développement, la diversité et l'inclusion ainsi que la conduite des affaires, même si les sociétés ont déjà mis en place de solides approches spécifiques.

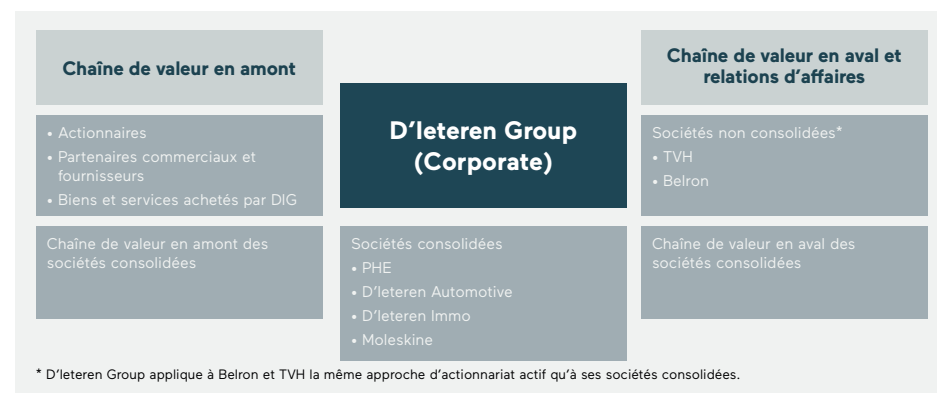
Le Groupe apporte son soutien et son expertise sur les principaux aspects matériels au niveau du portefeuille.

Il offre un soutien opérationnel et une expertise sur une sélection de sujets qui sont considérés comme prioritaires, font l'objet de demandes d'action croissantes et sur lesquels il peut apporter une valeur ajoutée. Au travers de ce soutien, le groupe vise à atteindre les objectifs suivants.

Objectifs ESG 2028 au niveau des sociétés	
Atténuation du changement climatique	100% des sociétés disposent d'un SBT validé et d'un plan de transition climatique robuste.
Adaptation au changement climatique	100% des sociétés ont évalué et intégré les risques et opportunités matériels liés au climat dans leur stratégie climatique.
Gestion des déchets et économie circulaire	100% des sociétés disposent d'un plan de gestion des déchets et d'objectifs associés.
Chaîne de valeur durable	100% des sociétés ont mis en place un cadre formel d'achats durables.

2.4.6. MODÈLE ÉCONOMIQUE DE D'IETEREN GROUP

Le Groupe est actuellement investi dans six sociétés, comme détaillé à la section 2. Informations générales. Quatre de ces entités sont soumises à une consolidation financière, et leurs stratégies, marchés et groupes de clients respectifs sont décrits dans les chapitres correspondants de ce rapport consolidé. Les deux entités restantes, TVH et Belron, sont considérées comme des « entreprises associées avec d'autres relations d'affaires » selon l'EFRAG IG 2. Leurs rapports non audités sont repris à la suite du rapport consolidé, dans la section « Autres informations de durabilité ».



Le modèle de création de valeur de D'Ieteren Group est disponible à la page 16.

Le chiffre d'affaires des sociétés financièrement consolidées est associé à 100% au secteur « Sales & Trade » des normes ESRS. Des informations détaillées sur le chiffre d'affaires du Groupe et le chiffre d'affaires par activité figurent à la page 63.

2.4.7. INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

Cette section fait référence aux intérêts et aux points de vue des parties prenantes de l'entité Corporate de D'Ieteren Group en tant que société mère. Les intérêts et points de vue des parties prenantes propres aux sociétés sont décrits dans leurs chapitres respectifs.

Pour créer une valeur commune pour les parties prenantes de D'Ieteren Group, l'équipe Corporate doit comprendre leurs intérêts et leurs attentes. C'est pourquoi le dialogue avec les actionnaires et les investisseurs fait partie des activités quotidiennes. Les équipes ESG et Communication financière sont chargées de maintenir un dialogue permanent avec les parties prenantes et de fournir au Comité Exécutif des mises à jour régulières sur les préoccupations et intérêts émergents des parties prenantes, notamment lors des réunions mensuelles du Comité de Pilotage ESG. Le Comité Exécutif intègre les résultats de ces interactions avec les parties prenantes dans les décisions stratégiques et opérationnelles. D'un point de vue opérationnel, le feed-back des parties prenantes peut influencer la priorisation des initiatives.

Ainsi, en réponse à l'intérêt croissant des parties prenantes pour les plans de transition climatique, le Groupe en a fait un axe stratégique de sa feuille de route ESG 2025–2028.

En outre, les problématiques identifiées via les enquêtes de satisfaction des employés ont donné lieu au lancement d'initiatives, telles qu'un programme de développement des talents et d'autres initiatives liées au bien-être au travail pour l'équipe Corporate.

Pourquoi nous nous engageons

Experts internes : Engagement par le biais de divers Comités de Pilotage et de réunions internes informelles afin de tirer parti de leur expertise pour définir et mettre en œuvre des stratégies de durabilité, assurer la conformité réglementaire, gérer le reporting ESG et intégrer les principes ESG dans l'ensemble de l'organisation.

Employés : Le feed-back des employés est très apprécié, car ils représentent le socle de l'organisation. L'engagement des employés est encouragé par des réunions mensuelles du personnel, ce qui favorise une culture d'amélioration continue et garantit que les éventuelles préoccupations concernant le bien-être et les conditions de travail sont dûment prises en compte.

Actionnaires et investisseurs : L'engagement avec les actionnaires et les investisseurs favorise la transparence et la confiance sur des questions ESG (performance, stratégie, risques et objectifs). Les journées dédiées aux marchés des capitaux et les roadshows, les assemblées générales et le dialogue continu avec l'équipe chargée des relations investisseurs permettent à l'organisation de comprendre les attentes externes en matière d'ESG et de prendre les mesures qui s'imposent.

Utilisateurs des rapports de durabilité (agences de notation et analystes) : L'engagement avec les utilisateurs des rapports de durabilité par le biais de notations et d'un dialogue continu avec des analystes est essentiel pour fournir des informations précises et transparentes sur la performance ESG. Leurs retours permettent d'améliorer la qualité des rapports de durabilité et de garantir que les déclarations de l'entreprise répondent aux attentes des parties prenantes.

La société au sens large : L'engagement avec la société au sens large, notamment par le renforcement du rôle des administrateurs indépendants, la veille médiatique et les interactions avec des ONG, permet de prendre en compte les impacts sur la communauté et de promouvoir la responsabilité sociale et environnementale. Cet engagement démontre la volonté de l'entreprise d'atteindre des objectifs sociétaux plus larges et contribue à renforcer sa réputation.

Sociétés opérationnelles : Le dialogue avec les sociétés, au travers de réunions de revue des activités, de réunions du Conseil d'Administration, des Comités d'audit et des Comités de Rémunération, ainsi que lors de l'atelier ESG annuel du Groupe, garantit la mise en œuvre effective des pratiques de durabilité à tous les niveaux. Des discussions continues et des relations étroites permettent de partager les bonnes pratiques d'encourager l'innovation et de maintenir l'efficacité opérationnelle.

2.4.8. REPORTING SUR LES IRO MATÉRIELS

D'Ieteren Group permet à ses sociétés de gérer leurs enjeux de durabilité de manière indépendante - dans un esprit de transparence totale et de coopération avec le Groupe - plutôt que de mettre en place une politique, un plan d'action et des objectifs au niveau du Groupe pour chaque aspect matériel. Cette approche reconnaît que chaque entité dispose de l'expertise et de la connaissance sectorielle nécessaires pour traiter efficacement ces enjeux. Par conséquent, ce premier chapitre concernant D'Ieteren Group ne présente pas d'informations sur les aspects matériels comme s'ils étaient gérés conjointement, mais il fournit des données quantitatives consolidées liées à ces aspects. Pour des informations détaillées sur la manière dont ces aspects sont gérés par les sociétés du Groupe, veuillez vous référer à leurs sections respectives dans le rapport.

2.4.9. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ CONSOLIDÉE

La nouvelle feuille de route du Groupe est basée sur les résultats d'une analyse de double matérialité consolidée réalisée pour toutes les sociétés du Groupe, et approuvée par le Conseil d'administration en 2024 (voir la page 323 pour plus de détails sur la méthodologie). Les principaux IRO des sociétés de D'Ieteren Group reflètent leurs activités principales dans les secteurs de la vente au détail, de la logistique, de l'automobile et des pièces détachées en Europe et en Amérique du Nord. Ces IRO se produisent dans le cadre de leurs opérations propres et de leurs chaînes de valeur.

Il convient de noter qu'aucun effet financier actuel lié aux critères ESG n'a été observé au niveau du Groupe, bien que certains effets potentiels futurs aient été mis en évidence en rapport avec le climat et avec la santé et la sécurité des employés. Bien qu'il n'y ait pas d'impact financier immédiat visible au niveau du Groupe, le Groupe reconnaît les risques potentiels futurs sur sa situation financière et adopte une approche proactive en les surveillant et en élaborant des stratégies pour mieux identifier et atténuer ces risques potentiels.

Sujet matériel	Type	Description	Réel ou potentiel	Horizon temporel (court, moyen ou long terme)	Présence dans la chaîne de valeur
Atténuation du changement climatique	Impact significatif (-)	Émissions de GES provenant des opérations propres : Elles proviennent principalement des bâtiments et des flottes automobiles. Dans les secteurs de la distribution automobile et de la logistique, les émissions proviennent également des flottes de transport.	Réel	Tous	Opérations propres
	Impact significatif (-)	Émissions de GES provenant de la chaîne de valeur : Les impacts en amont résultent de l'extraction et de la transformation des matières premières à fortes émissions, tandis que les impacts en aval découlent de l'utilisation des produits et de leur traitement en fin de vie. D'autres émissions sont générées par les activités de transport tout au long de la chaîne de valeur.	Réel	Tous	En amont et en aval
Adaptation au changement climatique	Impact modéré (-)	Une anticipation insuffisante des mesures d'adaptation au changement climatique peut compromettre la sécurité et les conditions de travail des effectifs, notamment dans des conditions météorologiques extrêmes.	Potentiel	Tous	Opérations propres
	Impact modéré (+)	Certaines sociétés du Groupe contribuent à l'adaptation de la société au changement climatique en proposant des solutions de mobilité alternatives ou en fournissant des services de réparation à la suite d'événements météorologiques extrêmes.	Réel	Court et moyen terme	
	Risque modéré	Risque de transition : La résilience des sociétés requiert une adaptation au changement climatique et à ses conséquences potentielles, notamment la hausse des prix de l'énergie, l'évolution des exigences réglementaires et les changements de la demande du marché.	Potentiel	Tous	Opérations propres
	Risque significatif	Risque physique dans la chaîne de valeur : Les chaînes d'approvisionnement des sociétés peuvent être exposées aux impacts du changement climatique, tels que des inondations, des typhons, des pénuries d'eau et des températures élevées, à cause de leurs diverses implantations dans le monde.	Potentiel	Tous	En amont et en aval
Énergie	Impact significatif (-)	Par leur consommation d'énergie , les sociétés contribuent au changement climatique et à la pollution.	Réel	Tous	Opérations propres
Pollution de l'air	Impact significatif (-)	Les chaînes de valeur des sociétés contribuent à la pollution de l'air , en particulier dans les secteurs de l'automobile, des pièces détachées et de l'immobilier. Les impacts en amont résultent de l'extraction des matières premières ainsi que des activités d'extraction et de fabrication de métaux à forte intensité énergétique, tandis que les impacts en aval se produisent principalement au cours de la phase d'utilisation en raison de la consommation d'énergie et de la combustion de combustibles fossiles.	Réel	Tous	En amont et en aval
Eau	Impact significatif (-)	D'Ieteren Group opère dans des industries à forte consommation d'eau , notamment l'automobile et les pièces détachées, qui nécessitent des prélèvements d'eau en amont pour l'extraction et la transformation des métaux.	Réel	Tous	En amont
Biodiversité	Impact modéré (-)	Les impacts liés à l'utilisation des terres se produisent tout au long de la chaîne de valeur dans les secteurs de l'automobile, des pièces détachées, de la logistique et de l'immobilier. L'extraction minière pour la fabrication de composants requiert l'utilisation de terres, ce qui peut contribuer à la perte de biodiversité, à la destruction d'habitats, à la déforestation et à l'érosion des sols.	Réel	Tous	En amont
Déchets	Impact significatif (-)	Les déchets générés dans les opérations propres des sociétés , s'ils ne sont pas correctement gérés, peuvent contribuer à la pollution environnementale et représenter un risque pour la préservation des habitats naturels. Dans le secteur automobile, les activités d'entretien et de carrosserie génèrent divers flux de déchets, dont des substances dangereuses, tandis que les activités de distribution de pièces détachées génèrent principalement des déchets d'emballage.	Réel	Tous	Opérations propres
	Impact significatif (-)	Les déchets produits tout au long de la chaîne de valeur , principalement pendant les processus de fabrication, peuvent inclure des matériaux excédentaires et d'autres formes de déchets industriels qui doivent être correctement contenus et gérés afin de réduire leur impact.	Réel	Tous	En amont

Sujet matériel	Type	Description	Réel ou potentiel	Horizon temporel (court, moyen ou long terme)	Présence dans la chaîne de valeur
Ressources entrantes	Impact significatif (-)	L'extraction primaire des matières premières nécessite une consommation d'énergie importante et peut provoquer des perturbations dans les écosystèmes et les habitats naturels. Si les ressources naturelles ne sont pas exploitées de manière durable, leur disponibilité pour les générations futures peut être compromise. Dans les secteurs de l'automobile et des pièces détachées, les activités en amont impliquent l'extraction de métaux ainsi que de minerais rares essentiels à la fabrication des moteurs, batteries et composants électroniques.	Réel	Tous	En amont
Ressources sortantes	Impact modéré (-)	Ressources sortantes dans la chaîne de valeur : Dès qu'ils ne sont plus utilisés, les produits vendus, tels que les véhicules, les pièces détachées ou les articles de papeterie, peuvent générer des déchets s'ils ne sont pas gérés de manière responsable par le biais du recyclage ou de la réutilisation.	Réel	Tous	En aval
Santé et sécurité (S&S)	Impact modéré (-)	Les impacts sur la santé et la sécurité varient selon l'environnement de travail. Les travailleurs manuels tels que les mécaniciens sont exposés à des risques de S&S liés aux tâches manuelles et à l'utilisation de machines. Si les employés de bureau sont moins exposés aux risques physiques, ils peuvent être confrontés à des problèmes de santé mentale en raison de la pression due à la charge de travail.	Réel	Tous	Opérations propres
	Risque modéré	Les accidents du travail au sein des effectifs des sociétés peuvent entraîner une hausse des coûts, notamment en raison de l'absentéisme, d'une baisse de la productivité ou du versement d'indemnités.	Potentiel	Tous	Opérations propres
Diversité	Impact modéré (-)	L'absence de diversité peut limiter la créativité en réduisant l'éventail des horizons et des perspectives dans les effectifs, et peut amener certains employés à ne pas se sentir reconnus, ce qui risque d'affecter leur engagement au travail.	Réel	Tous	Opérations propres
Formation et développement	Impact modéré (+)	Soutenir le développement des compétences des employés permet une croissance professionnelle et personnelle, tout en élargissant l'accès à de nouvelles opportunités de carrière.	Réel	Tous	Opérations propres
Travail des enfants/travail forcé	Impact modéré (-)	Les risques liés aux droits de l'homme, dont le travail des enfants, peuvent survenir dans les activités de la chaîne de valeur en amont, notamment dans l'extraction des matières premières et les industries manufacturières des secteurs de l'automobile et des pièces détachées.	Potentiel	Tous	En amont
Santé et sécurité dans la chaîne de valeur	Impact modéré (-)	Les travailleurs manuels dans la chaîne de valeur sont plus susceptibles d'être victimes d'accidents du travail liés à l'effort physique, à l'exposition à des substances dangereuses et à l'utilisation de machines dans des secteurs tels que les pièces détachées, la fabrication automobile et l'immobilier.	Potentiel	Tous	En amont et en aval
Culture d'entreprise	Impact modéré (+)	Une culture d'entreprise forte au sein de D'Ieteren Group peut favoriser des pratiques éthiques tout au long des opérations et de la chaîne de valeur de ses sociétés, ce qui a un impact positif sur les actionnaires, les employés, les clients et la société en général.	Réel	Tous	Opérations propres
Corruption et pots-de-vin	Impact significatif (-)	Le fait de ne pas mettre en œuvre de mesures anti-corruption adéquates peut conduire à des pratiques commerciales contraires à l'éthique, telles que la corruption et la fraude.	Potentiel	Tous	Opérations propres

3. Informations environnementales

3.1. Changement climatique

IRO matériels	Type
Opérations propres	
Émissions de GES provenant des opérations propres	Impact significatif (-)
Consommation d'énergie	Impact significatif (-)
Impacts d'un manque d'anticipation des mesures d'adaptation au changement climatique	Impact modéré (-)
Contribution à l'adaptation de la société	Impact modéré (+)
Manque de résilience au changement climatique	Risque modéré
Chaîne de valeur	
Émissions de GES provenant de la chaîne de valeur	Impact significatif (-)
Manque d'adaptation aux risques physiques liés au changement climatique	Risque significatif

3.2. Risques liés au changement climatique

3.2.1. IDENTIFICATION DES RISQUES AU NIVEAU DU GROUPE

En 2022, D'Ieteren Group a procédé à une première identification des risques et opportunités liés au climat pour chacune de ses sociétés, en s'appuyant sur le cadre de la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures). Ce processus a permis d'acquérir une compréhension exhaustive des principaux risques et opportunités liés au climat, pertinents pour les différents secteurs dans lesquels opèrent les sociétés du Groupe. Les résultats de l'analyse initiale, menée pour chaque société, ont alimenté les analyses de double matérialité du Groupe et des sociétés, ce qui a permis de définir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique comme étant des sujets matériels au niveau consolidé.

Depuis 2024, le Groupe, en collaboration avec ses sociétés et des experts du climat, continue d'affiner son approche en réalisant des analyses de scénarios qui envisagent des trajectoires à faibles et à fortes émissions. Ces analyses sont systématiquement effectuées sur trois horizons temporels : court terme (0-5 ans), moyen terme (6-10 ans), et long terme (plus de 10 ans). Cet affinage est devenu un processus annuel itératif, garantissant que chaque société dispose d'un registre des risques climatiques actualisé et aligné sur l'évolution des scénarios climatiques et des exigences réglementaires.

En 2025, le Groupe et ses sociétés ont renforcé leurs inventaires de risques en priorisant, pour chaque société, un risque matériel lié au climat à des fins de quantification financière. Les risques sélectionnés pour cette quantification sont ceux présentant la combinaison la plus élevée de probabilité et d'impact. Grâce à cet exercice, chaque société est en mesure d'estimer une fourchette élevée d'impacts financiers potentiels que ces risques pourraient avoir à court, moyen ou long terme.

À l'avenir, cette approche contribuera à éclairer la planification stratégique et de résilience ainsi qu'à orienter les décisions d'investissement. Si les risques matériels varient d'une société à l'autre, certains sont communs à toutes et sont donc matériels au niveau consolidé, comme la tarification du carbone, qui s'impose comme un risque significatif et croissant pour le Groupe. Compte tenu de la part importante de ses activités en Europe, le Groupe et les sociétés du portefeuille sont de plus en plus exposés à l'extension du Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS) et au Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). Ces mécanismes, qui imposent des coûts directs et indirects supplémentaires sur l'approvisionnement en énergie, en carburants et en matières premières, pourraient avoir un impact financier conséquent s'ils ne sont pas anticipés et abordés de manière adéquate. Le Groupe suit activement ces évolutions et accompagne ses sociétés afin de veiller à ce que les implications financières de l'évolution des politiques de tarification du carbone soient prises en compte.

3.2.2. GESTION DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT

La gestion des risques liés au climat au sein de D'Ieteren Group est intégrée dans le cadre plus large de la gestion des risques. Les risques liés au climat sont supervisés par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif du Groupe. Le Comité d'Audit examine les risques ESG, tandis que le Comité de Pilotage ESG se réunit tous les mois pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ESG du Groupe, laquelle inclut la surveillance des risques. Cela garantit l'intégration des risques liés au climat dans les processus décisionnels.

Chaque société du Groupe est à son tour responsable de la mise en place de sa propre gouvernance et de son approche de gestion des risques liés au climat, sur la base des inventaires de risques établis en collaboration avec le Groupe. Des informations complémentaires sur la gestion des enjeux climatiques par les sociétés sont disponibles dans les sections correspondantes du rapport.

Des actions d'atténuation sont en cours d'identification pour les risques matériels, avec pour ambition d'élaborer des plans d'adaptation adaptés au contexte et au profil de risque de chaque société d'ici 2028 (conformément à la Feuille de route ESG de D'Ieteren Group).

3.3. Atténuation du changement climatique

3.3.1. PLAN CLIMATIQUE

Afin de créer de la valeur durable, D'Ieteren Group adopte une approche systématique pour gérer les impacts environnementaux de ses décisions d'investissement. Bien que l'impact direct sur le changement climatique de l'entité Corporate soit relativement limité par rapport à celui de ses sociétés opérationnelles, l'urgence de la crise climatique appelle des mesures résolues et proactives. Dans ce contexte, D'Ieteren Group a élaboré un plan climat global autour d'un objectif aligné sur l'engagement mondial de limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, comme spécifié dans l'Accord de Paris.

Ce plan a été approuvé par les organes de gouvernance du Groupe, garantissant ainsi une surveillance rigoureuse et une mise en œuvre efficace. En février 2024, le Groupe a franchi une étape importante en obtenant la validation de son objectif par l'initiative Science Based Targets (SBTi) dans le cadre applicable aux institutions financières. Cet engagement souligne la volonté de D'Ieteren Group d'assumer pleinement son rôle d'investisseur et d'actionnaire responsable.

Sur cette base, la stratégie climatique du Groupe s'articule autour de deux leviers principaux :

- **Le niveau Corporate** : gérer les émissions de Scope 1 et de Scope 2.
- **Le niveau des sociétés** : gérer les émissions de Scope 3 (comprenant les émissions de toutes les sociétés du Groupe)

D'Ieteren Group dispose d'une Politique environnementale (publiée sur son site web) qui constitue le socle de son plan climat et guide les actions visant à gérer et à réduire ses impacts climatiques et environnementaux. Le Comité Exécutif supervise cette politique, dans le but de sensibiliser, de minimiser l'empreinte environnementale du Groupe et de garantir un engagement collectif en faveur de cet objectif. La Politique décrit les actions mises en place au niveau Corporate afin réduire les émissions de Scope 1 et de Scope 2 conformément à son objectif SBT (soit une réduction de 30% d'ici 2027).

La Politique formalise aussi son ambition de couvrir toutes ses sociétés par un Science Based Target validé d'ici la fin 2027 afin de gérer les émissions de Scope 3 du Groupe liées à ses six sociétés. La Politique décrit en outre le rôle du Groupe en tant qu'actionnaire actif, soutenant chaque société dans la définition de son propre objectif ainsi que dans l'élaboration et le déploiement de stratégies appropriées pour l'atteindre.

D'Ieteren Group n'est pas exclu des indices de référence « accord de Paris ».

3.3.2. SCOPES 1 & 2 : LE PLAN CLIMAT AU NIVEAU CORPORATE

L'entité Corporate du Groupe a pour objectif de réduire ses émissions directes (c'est-à-dire les émissions de l'équipe Corporate) de 30% d'ici 2027, 2021 étant l'année de référence. Cette année de référence a été calculée conformément au protocole GES, couvrant au moins 95% du périmètre opérationnel complet de l'entité Corporate (émissions de Scope 1 et de Scope 2 basées sur le marché). L'année 2021 a été retenue, car elle reflète un niveau d'activité stable, sans perturbations exceptionnelles.

Des facteurs externes ont été analysés pour confirmer que cette année de référence reste représentative et solide pour le suivi des progrès. Les principaux leviers de réduction pour atteindre cet objectif sont l'électrification, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

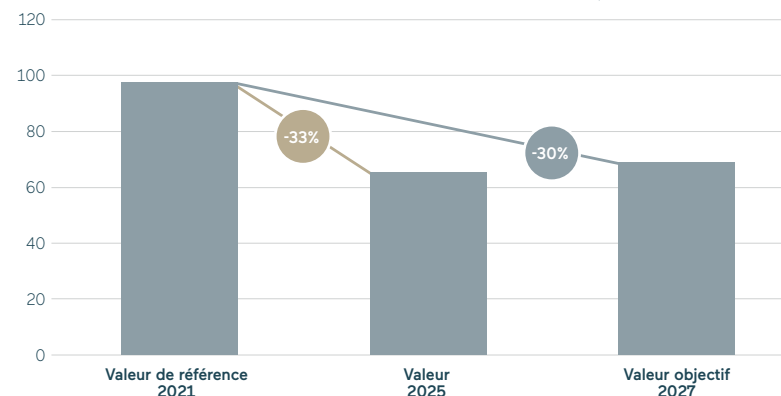
Actions de soutien du plan Climat au niveau Corporate

D'Ieteren Group a mis en œuvre plusieurs initiatives afin de faire progresser ses engagements climatiques et atteindre ses Science Based Targets :

- Efficacité énergétique dans les bâtiments : Depuis 2021, l'entité Corporate est passée à une électricité 100% verte pour ses bureaux. Les employés sont encouragés à adopter des comportements durables, tels que l'extinction de l'éclairage, des appareils et des équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Plan de mobilité durable : D'Ieteren Group a mis en place un Plan Mobilité pour encourager ses employés à choisir des véhicules plus petits et plus écologiques (véhicules hybrides ou électriques), ou des solutions de mobilité alternatives comme le vélo, les transports en commun ou d'autres services de mobilité.
- Infrastructure de recharge : Le Groupe met à disposition de l'électricité verte pour la recharge des véhicules sur ses sites et accompagne les employés dans l'installation de bornes de recharge à domicile, ce qui facilite la transition vers la mobilité électrique.

EN 2025, D'ITEREN GROUP CORPORATE A ATTEINT SON OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 30 % DES ÉMISSIONS DIRECTES À L'HORIZON 2027, SUR LA BASE DE L'ANNÉE 2021

OBJECTIF SCOPE 1&2 CORPORATE (TONNES CO₂)



3.3.3. SCOPE 3 : LE PLAN CLIMAT AU NIVEAU DES SOCIÉTÉS

Le plan climat du Groupe au niveau consolidé impose que toutes les sociétés opérationnelles du Groupe soient couvertes par un objectif SBT validé d'ici 2027. Ce plan climat s'inscrit dans la démarche d'actionnariat actif du Groupe qui vise à accompagner ses sociétés dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de durabilité avec des objectifs de réduction climatique et des leviers de diminution des émissions de GES adaptés à leurs profils d'entreprise. En 2025, 4 des 6 sociétés (consolidées et non consolidées) ont obtenu la validation de leurs Science Based Targets, ces engagements étant décrits ci-dessous :

Actions de soutien du plan climat au niveau des sociétés	D'Iteren	D'Iteren Automotive a validé ses Science Based Targets à court terme et net-zéro, en mettant l'accent sur l'électrification, les énergies renouvelables et la mobilité en tant que service en vue de réduire ses émissions.
	MOLESKINE	Moleskine dispose d'un Science Based Target à court terme validé pour les petites et moyennes entreprises (PME). Ses principales actions pour atteindre cet objectif sont l'électrification de sa flotte et des mesures d'efficacité énergétique.
	D'Iteren Immo	D'Iteren Immo a validé son Science Based Target pour les petites et moyennes entreprises (PME) en 2025. Ses principales actions pour atteindre cet objectif sont l'électrification de sa flotte et des mesures d'efficacité énergétique.
	PHE PARIS HOLDING EUROPE	PHE continue à améliorer son bilan carbone, une étape préalable au développement de sa stratégie de décarbonation. Parallèlement, PHE a déjà mis en place une série d'actions de réduction des émissions, telles que la réduction des émissions de sa flotte de véhicules et de ses bâtiments.

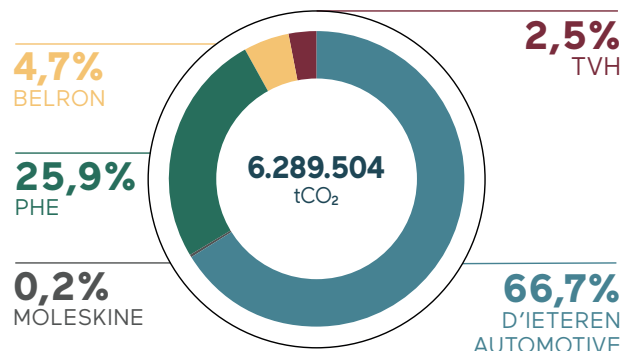
Le plan climat du Groupe inclut également TVH et Belron. Les déclarations de ces entités ne font pas partie de la déclaration révisée (voir 'Autres informations de durabilité').

Dans le cadre de sa stratégie d'actionnariat actif, le Groupe soutient ses sociétés dans la progression de leurs stratégies climatiques au moyen d'une série d'actions. Parmi les actions réalisées en 2025 :

- Atelier ESG de D'Iteren Group : L'atelier ESG annuel réunissant les équipes ESG des sociétés a porté sur des sujets stratégiques tels que la comptabilité carbone, l'engagement des fournisseurs et l'économie circulaire.
- Réunions de durabilité : les équipes ESG et Investissement de D'Iteren Group se rencontrent deux fois par an avec les équipes ESG de chaque société afin de revoir leur stratégie et leurs objectifs ESG et d'approfondir certains aspects stratégiques.
- Analyse d'impact SBT : le Groupe a aidé une de ses sociétés à réaliser une analyse d'impact SBT, en évaluant les exigences stratégiques et les implications associées à un tel objectif.
- Validation des objectifs SBTi : l'équipe ESG du Groupe a accompagné D'Iteren Immo dans le processus de soumission de son objectif à la SBTi.

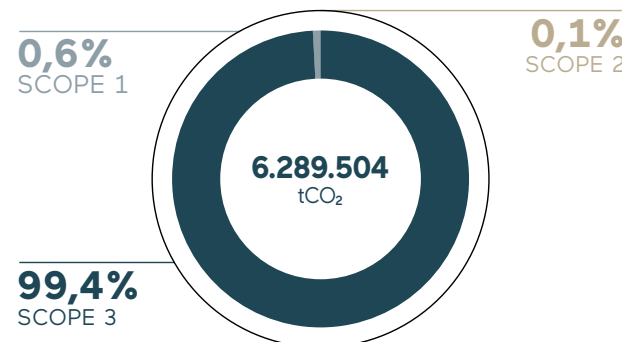
3.3.4. ÉMISSIONS DE GES BRUTES DES SCOPES 1, 2, 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

ÉMISSIONS DE GES, PART DU GROUPE (BASÉES SUR LE MARCHÉ)



Remarque : les émissions de la part du groupe de Belron et de TVH sont incluses dans le Scope 3, Catégorie 15-Investissements, du segment « Corporate et autres » dans les tableaux ci-dessous, car il ne s'agit pas d'entités consolidées.

ÉMISSIONS DE GES DU GROUPE PAR SCOPE (BASÉES SUR LE MARCHÉ)





	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE ⁽²⁾	Corporate et autres	Groupe ⁽¹⁾
Émissions de GES de scope 1										
Émissions brutes de GES de scope 1 (tCO ₂ e)	7.082	65	27.426	277	34.850	7.966	73	28.113	297	36.450
Émissions de GES de scope 2										
Émissions brutes de GES de scope 2 basées sur la localisation (tCO ₂ e)	3.016	263	2.348	93	5.720	2.856	322	2.560	121	5.859
Émissions brutes de GES de scope 2 basées sur le marché (tCO ₂ e)	1.032	198	2.348	5	3.583	861	149	2.560	2	3.572
Émissions significatives de GES de scope 3										
Total des émissions brutes indirectes (Scope 3) de GES (tCO ₂ e)	4.183.819	12.057	1.594.821	460.374	6.251.071	5.097.769	12.657	1.513.324	578.061	7.201.812
1 Biens et services achetés	1.519.552	6.231	1.333.367	1.013	2.860.163	1.572.431	6.451	1.266.445	1.561	2.846.888
2 Biens d'équipement	16.537	577	14.931	31	32.076	12.683	322	14.112	39	27.156
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	1.810	68	7.121	61	9.060	1.902	104	7.818	70	9.894
4 Transport et distribution en amont	20.551	2.890	129.633	-	153.074	23.835	3.481	121.961	-	149.277
5 Déchets générés par les opérations	56	19	727	0,1	802	59	20	665	0,1	744
6 Déplacements professionnels	327	264	8.445	172	9.208	646	170	7.408	217	8.441
7 Déplacements domicile-travail des employés	1.467	146	13.496	11	15.120	1.305	248	12.704	18	14.274
9 Transport et distribution en aval	251	74	36.485	-	36.810	247	89	34.750	-	35.086
11 Utilisation des produits vendus	2.606.954	-	48.324	-	2.655.278	3.466.661	-	45.464	-	3.512.125
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	6.893	1.701	1.794	-	10.389	10.266	1.715	1.688	-	13.669
13 Actifs loués en aval (basés sur la localisation)	8.576	-	-	5.944	14.520	6.861	-	-	6.419	13.279
13 Actifs loués en aval (basés sur le marché)	8.576	-	-	4.081	12.658	6.861	-	-	4.340	11.201
14 Franchises	-	86	-	-	86	-	56	-	-	56
15 Investissements (basés sur la localisation)	844	-	498	471.983	473.325	874	-	309	584.781	585.964
15 Investissements (basés sur le marché)	844	-	498	455.005	456.347	874	-	309	571.817	573.000
Émissions totales de GES										
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) (tCO ₂ e)	4.193.917	12.393	1.624.595	479.585	6.310.482	5.108.592	13.052	1.543.997	593.522	7.259.163
Émissions totales de GES (basées sur le marché) (tCO ₂ e)	4.191.933	12.321	1.624.595	460.655	6.289.504	5.106.597	12.879	1.543.997	578.361	7.241.833

Remarque : Les chiffres présentés dans le tableau excluent les émissions biogéniques, qui s'élèvent à 100 356,99 tCO₂e. D'Ieteren Automotive représente environ 99 % de ces émissions biogéniques.

(1) Les données 2024 du Groupe ont été révisées sur la base de retraitements spécifiques à chaque activité. Veuillez consulter les chapitres dédiés pour plus de détails.

(2) Les données 2024 de Scope 3 de PHE ont été révisées sur la base de facteurs d'émission mis à jour et de données actualisées utilisées pour les estimations.



Informations sur le revenu net	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres ⁽¹⁾	Groupe ⁽²⁾	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres ⁽¹⁾	Groupe ⁽²⁾
Revenus net utilisé pour le calcul de l'intensité GES (€m)	4.979	118	2.937		8.062	5.269	122	2.763		8.181
Revenus net (autres) (€m)	-	0	0		0	-	0	0		0
Revenus net total (dans les états financiers) (en millions d'euros)	4.979	118	2.937		8.062	5.269	122	2.763		8.181

(1) Les revenus du segment « Corporate & Autres » ne sont pas calculés, car les entités en dehors de D'Ieteren Immo incluses dans ce segment ne génèrent pas de revenus. Pour les revenus liés aux activités de D'Ieteren Immo, veuillez vous référer à la section correspondante du rapport.

(2) Les données de chiffre d'affaires du Groupe (en millions d'euros) utilisées pour le calcul de l'intensité ne sont pas comparables aux états financiers, car elles incluent les revenus de D'Ieteren Immo, comptabilisés comme transactions intragroupe dans les états financiers.

Intensité des GES par revenu net	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres ⁽¹⁾	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres ⁽¹⁾	Groupe ⁽²⁾
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) par revenu net (tCO2e/€)	842	105	553		783	970	107	559		887
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par revenu net (tCO2/€)	842	105	553		780	969	105	559		885

(1) L'intensité GES pour le segment « Corporate & Autres » n'est pas calculée, car les entités en dehors de D'Ieteren Immo incluses dans ce segment ne génèrent pas de revenus permettant d'effectuer un calcul d'intensité. Pour l'intensité GES liée aux activités de D'Ieteren Immo, veuillez vous référer à la section correspondante du rapport.

(2) Les données 2024 du Groupe ont été révisées à la suite des retraitements liés aux émissions de GES ainsi qu'à l'inclusion des revenus de D'Ieteren Immo dans le calcul.

3.3.5. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE

Le Groupe n'a pas mis en place de mécanisme de tarification interne du carbone.

3.3.6. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

Production d'énergie	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Production d'énergie non renouvelable (MWh)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Production d'énergie renouvelable (MWh)	4.247	0	0	52	4.299	2.850	0	0	23	2.872

Intensité énergétique par revenu net	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Consommation totale d'énergie des activités dans les secteurs à fort impact climatique par revenu net des activités dans les secteurs à fort impact climatique (MWh/€m)	12	9	49	.. ⁽¹⁾	26	12	10	53	.. ⁽¹⁾	26

(1) L'intensité énergétique pour le segment « Corporate & Autres » n'est pas calculée, car les entités en dehors de D'Ieteren Immo incluses dans ce segment n'ont pas d'activités à fort impact et ne génèrent pas de revenus permettant d'effectuer un calcul d'intensité. Pour l'intensité énergétique liée aux activités à fort impact de D'Ieteren Immo, veuillez vous référer à la section correspondante du rapport.



Consommation et mix énergétique	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive ⁽¹⁾	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe ⁽¹⁾
Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon (MWh)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation de pétrole brut et de produits pétroliers (MWh)	14.015	231	92.541	376	107.163	15.948	257	94.372	452	111.029
Consommation de gaz naturel (MWh)	20.545	41	24.355	996	45.937	22.910	42	23.792	1.043	47.787
Consommation de combustibles d'autres sources fossiles (MWh)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources fossiles (MWh)	2.518	343	4.447	62	7.370	2.291	502	5.198	17	8.008
Consommation totale d'énergie fossile (MWh)	37.078	615	121.343	1.433	160.469	41.149	801	123.362	1.511	166.824
Part de la consommation d'origines fossile dans la consommation totale d'énergie	62	58	83	70	77	66	65	84	64	78
Consommation d'origine nucléaire (MWh)	4.759	104	14.708	5	19.576	4.019	0	13.353	0	17.372
Part de la consommation d'origine nucléaire dans la consommation totale d'énergie	8	10	10	0	9	6	0	9	0	8
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (y compris les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)	0		-	0	-	0	0	1.041	0	1.041
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	13.946	334	9.519	569	24.368	14.240	435	9082	815	24.572
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)	4.247	0	0	33	4.280	2.841	0	0	33	2.874
Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh)	18.193	334	9.519	602	28.647	17.081	435	10.123	848	28.487
Part de la consommation d'origines renouvelables dans la consommation totale d'énergie	30	32	7	30	14	27	35	7	36	13
Consommation totale d'énergie (MWh)	60.030	1.052	145.570	2.040	208.692	62.249	1.236	146.839	2.359	212.683

(1) Les données énergétiques 2024 ont été révisées pour D'Ieteren Automotive sur la base de données internes améliorées et d'hypothèses actualisées concernant la part d'énergie verte utilisée pour la recharge des véhicules de société. Les données consolidées du Groupe ont également été révisées en conséquence.

3.4. Utilisation des ressources et économie circulaire

IRO matériels	Type
Opérations propres	
Production de déchets dans les opérations propres	Impact significatif (-)
Chaînes de valeur	
Production de déchets dans la chaîne de valeur	Impact significatif (-)
Perturbations liées à l'extraction primaire des matières premières	Impact significatif (-)
Ressources sortantes provenant des produits qui ne sont plus utilisés	Impact modéré (-)

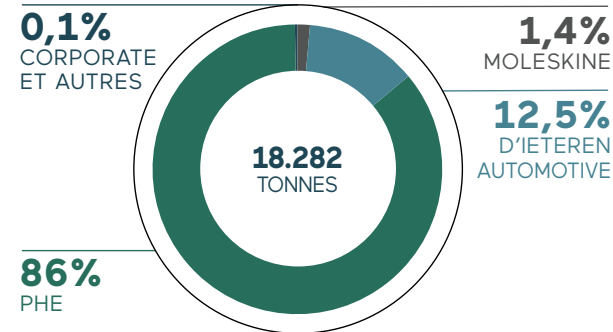
L'analyse de double matérialité a révélé qu'au niveau du Groupe consolidé, les impacts liés aux déchets sont matériels pour les opérations propres et la chaîne de valeur des sociétés, tandis que les ressources entrantes et sortantes sont matérielles uniquement pour la chaîne de valeur.

Veillez vous référer aux sections de chaque société pour plus d'informations sur les impacts, risques et opportunités spécifiques liés aux déchets, à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire identifiés dans leurs opérations propres et leurs chaînes de valeur.

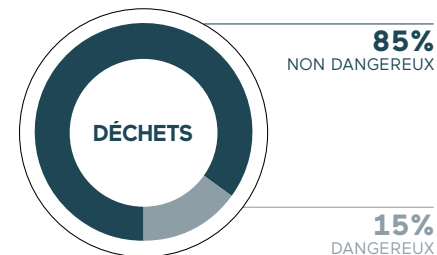
3.4.1. GESTION DES DÉCHETS AU NIVEAU DE L'ENTITÉ CORPORATE

Bien que l'analyse de double matérialité ait révélé que les sujets liés à la circularité ne sont pas matériels pour l'entité Corporate de D'Ieteren Group, cette dernière dispose d'une Politique environnementale (comme mentionné à la section 3.3.1.) qui traite des déchets, en plus des enjeux liés au changement climatique. Cette politique met l'accent sur ses principaux types de déchets et sur son approche en matière d'économie circulaire. Cette politique est soutenue par des actions spécifiques visant à réduire les déchets, comme adopter des mesures de recyclage, collecter et classer les principaux types de déchets de l'entité, et installer des fontaines à eau dans ses bureaux afin de limiter les déchets de plastique et de verre. Les déchets générés par l'entité Corporate étant très limités et non matériels au niveau du Groupe, l'entité n'a pas défini d'objectif lié à l'économie circulaire. Ressources sortantes du Groupe

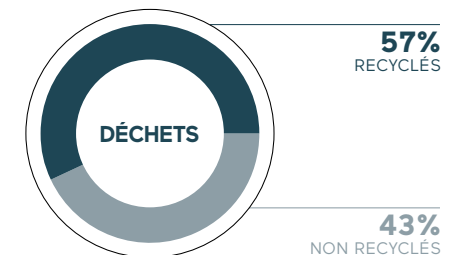
RÉPARTITION DES DÉCHETS DU GROUPE



DÉCHETS DANGEREUX VS. NON DANGEREUX



DÉCHETS RECYCLÉS VS. NON RECYCLÉS





Données relatives aux déchets		2025					2024				
	Unité	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive ⁽¹⁾	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe ⁽¹⁾
Quantité totale de déchets générés	Tonnes	2.280	261	15.718	24	18.282	2.257	254	20.227	21	22.759
Quantité totale de déchets dangereux	Tonnes	712	2	2.015	0	2.729	517	7	2.578	0	3.102
Quantité totale en poids détournée de l'élimination	Tonnes	1.713	261	10.765	16	12.755	1.755	246	15.397	13	17.410
Total des déchets dangereux générés détournés de l'élimination	Tonnes	638	2	1.830	-	2.470	482	7	2.403	-	2.892
Total des déchets dangereux générés détournés de l'élimination en raison de la préparation en vue du réemploi	Tonnes	12	0	0	-	12	9	0	0	-	9
Total des déchets dangereux générés détournés de l'élimination vers le recyclage	Tonnes	625	2	1.262	-	1.890	473	7	1.627	-	2.107
Total des déchets dangereux générés détournés de l'élimination vers d'autres opérations de valorisation	Tonnes	-	-	568	-	568	-	-	776	-	776
Total des déchets non dangereux générés détournés de l'élimination	Tonnes	1.076	259	8.935	16	10.285	1.273	239	12.994	13	14.518
Total des déchets non dangereux générés détournés de l'élimination en raison de la préparation en vue du réemploi	Tonnes	49	15	913	0	977	63	11	1.672	0	1.746
Total des déchets non dangereux générés détournés de l'élimination vers le recyclage	Tonnes	1.027	243	7.273	11	8.555	1.210	228	10.352	9	11.799
Total des déchets non dangereux générés détournés de l'élimination vers d'autres opérations de valorisation	Tonnes	-	-	748	5	753	-	-	970	3	973
Quantité totale en poids destinée à l'élimination	Tonnes	566	0	4.953	9	5.528	502	8	4.831	8	5.350
Total des déchets dangereux générés destinés à l'élimination	Tonnes	74	-	185	-	259	35	0	175	-	210
Total des déchets dangereux générés destinés à l'incinération	Tonnes	74	-	63	-	137	35	-	132	-	167
Total des déchets dangereux générés dirigés vers les sites d'enfouissement	Tonnes	0	-	41	-	41	0	-	24	-	24
Total des déchets dangereux générés destinés à d'autres opérations d'élimination	Tonnes	-	-	81	-	81	-	0	19	-	19
Total des déchets non dangereux générés et destinés à l'élimination	Tonnes	492	-	4.768	9	5.269	467	8	4.656	8	5.140
Total des déchets non dangereux générés destinés à l'incinération	Tonnes	478	-	1.603	9	2.089	374	-	2.403	8	2.786
Total des déchets non dangereux générés dirigés vers les sites d'enfouissement	Tonnes	14	-	2.496	0	2.510	93	-	2.182	0	2.275
Total des déchets non dangereux générés et destinés à d'autres opérations d'élimination	Tonnes	-	-	669	0	669	-	8	71	0	79

(1) Les données 2024 ont été révisées sur la base des corrections reçues de la part des fournisseurs de gestion des déchets de D'Ieteren Automotive.

Déchets non recyclés	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Quantité totale de déchets non recyclés (tonnes)	627	15	7.182	13	7.837	574	19	8.248	12	8.853
Pourcentage de déchets non recyclés (%)	28	6	46	54	43	25	8	41	56	39

3.5. Pollution et eau dans la chaîne de valeur

IRO matériels	Type
Contribution des chaînes de valeur des sociétés à la pollution de l'air	Impact significatif (-)
Chaînes de valeur à forte consommation d'eau	Impact significatif (-)

La DMA du Groupe a révélé que ces sujets sont matériels dans les chaînes de valeur des sociétés. Les enjeux liés à la chaîne de valeur du Groupe sont gérés par les sociétés elles-mêmes, en fonction de leurs spécificités. Veuillez vous référer aux sections de chaque société pour plus d'informations sur ces sujets.

3.6. Biodiversité dans la chaîne de valeur

IRO matériels	Type
Utilisation des sols dans la chaîne de valeur	Impact modéré (-)

Bien que la biodiversité ait été identifiée comme un sujet matériel dans toutes les chaînes de valeur des sociétés, le Groupe a décidé de recourir à la mise en œuvre progressive prévue par la Commission européenne pour les informations relatives à la biodiversité pour toutes ses sociétés à cause d'un manque d'informations matures.

Aucune analyse détaillée n'a en effet encore été réalisée pour identifier les sites situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité et évaluer l'ampleur des dommages potentiels causés à ces zones ou aux habitats naturels. D'Ieteren Group et ses sociétés n'ont pas identifié ni évalué les dépendances à l'égard de la biodiversité et des services écosystémiques, n'ont pas évalué les potentiels risques et opportunités physiques et de transition, n'ont pas tenu compte des risques systémiques potentiels, et n'ont pas mené de consultations auprès des communautés potentiellement touchées.

4. Informations sociales

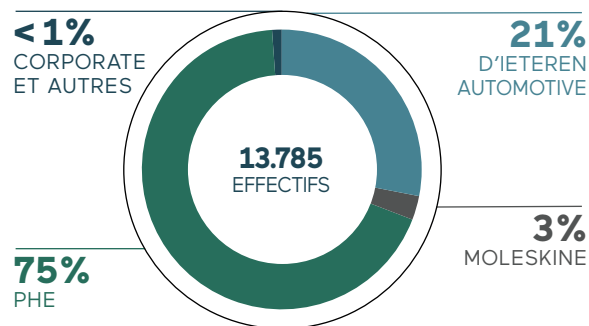
4.1. Effectifs de l'entreprise

IRO matériels	Type
Impacts sur la santé et la sécurité dans les environnements de travail	Impact modéré (-)
Risque d'accidents du travail	Risque modéré
Manque de diversité dans les organisations	Impact modéré (-)
Développement des compétences des employés	Impact modéré (+)

D'Ieteren Group s'engage à offrir un environnement de travail sûr et enrichissant qui permet à chacun de se développer et d'atteindre son plein potentiel. Il cherche à acquérir des entreprises qui appliquent les mêmes normes en matière de gestion des ressources humaines et aide ses sociétés à élaborer, mettre en œuvre et affiner des stratégies ambitieuses en matière de gestion du personnel.

Avec des sociétés principalement actives dans les secteurs de la vente au détail/logistique, de l'automobile et des pièces détachées et opérant en Europe et en Amérique du Nord, certains aspects tels que la sécurité, la diversité et le développement des employés font l'objet d'une attention particulière. Mais suite à l'évaluation des opérations des sociétés, il a été constaté qu'elles présentent un faible risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants.

RÉPARTITION DU PERSONNEL



4.1.1. CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYÉS

Nombre de salariés (effectifs)	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Femmes	569	289	1.813	33	2.704	567	280	1.735	31	2.613
Hommes	2.376	136	8.526	43	11.081	2.335	137	7.992	46	10.510
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non divulgué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2.945	425	10.339	76	13.785	2.902	417	9.727	77	13.123



Effectifs par pays	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Belgique	2.945	-	494	76	3.515	2.902	-	510	77	3.489
France	-	-	6.384	-	6.384	-	-	6.384	-	6.384
Irlande	-	-	324	-	324	-	-	0	-	0
Italie	-	180	619	-	799	-	176	581	-	757
Pays-Bas	-	-	194	-	194	-	-	197	-	197
Espagne	-	-	2.324	-	2.324	-	-	2.055	-	2.055
États-Unis	-	86	-	-	86	-	82	-	-	82

Remarque : inclut uniquement les pays avec plus de 50 employés ou 10% des effectifs.

Nombre d'employés permanents (effectifs)	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Femmes	560	257	1.688	32	2.537	560	257	1.592	30	2.439
Hommes	2.320	128	8.059	43	10.550	2.267	128	7.486	46	9.927
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non divulgué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2.880	385	9.747	75	13.087	2.827	385	9.078	76	12.366

Le Groupe ne comptait aucun employés à heures non garanties en 2024 et en 2025.

Nombre d'intérimaires (effectifs)	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Femmes	9	32	128	1	170	7	23	143	1	174
Hommes	56	8	464	-	528	68	9	506	-	583
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non divulgué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	65	40	592	1	698	75	32	649	1	757



Rotation du personnel	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine ⁽¹⁾	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine ⁽¹⁾	PHE	Corporate et autres	Groupe
Rotation totale du personnel	406	31	1.605	9	2.051	401	28	1.694	5	2.128
Taux de rotation du personnel (%)	14	14	17	12	16	15	13	19	7	18

(1) Le taux de rotation chez Moleskine est calculé uniquement pour les employés de bureau.

4.1.2. NON SALARIÉS

Non-salariés	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE ⁽¹⁾	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE ⁽¹⁾	Corporate et autres	Groupe
Nombre total de non-salariés dans l'effectif	444	0	-	22	466	427	0	-	22	449

(1) L'option de mise en œuvre progressive est utilisée pour ces données.

4.1.3. MÉTRIQUES DE DIVERSITÉ

Employés de la haute direction par genre	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Effectifs										
Femmes	48	7	5	3	63	38	7	5	3	53
Hommes	180	6	67	6	259	143	6	63	6	218
Other	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Not disclosed	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	228	13	72	9	322	181	13	68	9	271
Part de l'effectif (%)										
Femmes	21	54	7	33	20	21	54	7	33	20
Hommes	79	46	93	67	80	79	46	93	67	80



Répartition par âge des employés	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine ⁽¹⁾	PHE	Corporate et autres	Groupe ⁽²⁾	D'Ieteren Automotive	Moleskine ⁽¹⁾	PHE	Corporate et autres	Groupe ⁽²⁾
Effectifs										
Moins de 30 ans	671	24	2.003	8	2.706	670	19	1.911	5	2.605
De 30 à 50 ans	1.574	154	5.069	45	6.842	1.536	160	5.049	48	6.793
Plus de 50 ans	700	41	3.267	23	4.031	696	39	2.767	24	3.526
Part de l'effectif (%)										
Moins de 30 ans	23	11	19	11	20	23	9	20	6	20
De 30 à 50 ans	53	70	49	59	50	53	74	52	62	52
Plus de 50 ans	24	19	32	30	29	24	18	28	31	27

(1) Seuls les employés de bureau sont inclus pour Moleskine.

(2) Les données consolidées du Groupe couvrent 99 % des effectifs, en raison de l'exclusion des employés non-bureau chez Moleskine (qui représentent 1 % des effectifs consolidés).

4.1.4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Groupe a maintenu zéro décès dus à des accidents du travail et à des problèmes de santé liés au travail parmi ses employés, ses non-employés et l'ensemble des autres travailleurs présents sur site.

Pourcentage d'employés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive ⁽¹⁾	Moleskine	PHE ⁽¹⁾	Corporate et autres ⁽¹⁾⁽²⁾	Group ⁽¹⁾	D'Ieteren Automotive ⁽¹⁾	Moleskine	PHE ⁽¹⁾	Corporate et autres ⁽¹⁾⁽²⁾	Group ⁽¹⁾
Salariés	100	81	100	100	99	99	79	100	100	99
Non-salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	81	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) L'option de mise en œuvre progressive est utilisée pour les données des non-salariés. Par conséquent, aucun total n'est calculé lorsque les informations sur les non-salariés ne sont pas disponibles.



Nombre et taux d'accidents du travail enregistrables	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive ⁽¹⁾	Moleskine	PHE ⁽¹⁾	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive ⁽¹⁾	Moleskine	PHE ⁽¹⁾	Corporate et autres	Groupe
Nombre										
Salariés	79	2	572	2	655	45	2	481	2	530
Non-salariés	-	-	-	0	-	-	-	-	0	-
Total	-	2	-	2	-	-	2	-	2	-
Taux										
Salariés	17,9	3,4	30,4	31,7	27,4	10,6 ⁽²⁾	3,5	29,8	17,2 ⁽³⁾	25,1 ⁽⁴⁾
Non-salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	3,4	-	-	-	-	3,5	-	-	-

(1) L'option de mise en œuvre progressive est appliquée aux données relatives aux non-employés. Par conséquent, aucun total n'est calculé lorsque ces informations ne sont pas disponibles.

(2) Le taux 2024 de D'Ieteren Automotive a été révisé en raison de la correction d'une erreur de transcription.

(3) Le taux 2024 a été révisé afin d'inclure l'ensemble des entités comprises dans le segment Corporate & other.

(4) Le taux Groupe 2024 a été révisé sur la base des modifications mentionnées ci-dessus.

	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres ⁽¹⁾	Groupe ⁽¹⁾	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres ⁽¹⁾	Groupe ⁽¹⁾
Cas de problèmes de santé liés au travail enregistrables des employés	0	0	0	-	-	2	0	0	-	-
Jours perdus en raison d'accidents du travail, de problèmes de santé et de décès	973	- ⁽¹⁾	18.713	-	-	1.086	- ⁽¹⁾	13.869	-	-

(1) L'option de mise en œuvre progressive est utilisée pour ces données.

4.1.5. INCIDENTS, PLAINTES ET IMPACTS GRAVES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

	2025					2024				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Nombre d'incidents de discrimination au sein du personnel (y compris le harcèlement)	13	0	18	0	31	5	0	10	1	16
Nombre de plaintes adressées à l'entreprise (y compris les griefs)	3	0	18	0	21	5	0	10	1	16
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Montant total des amendes, pénalités et indemnités (€m)	0	0	0	0	0	0	0	0,08	0	0,08

Informations sur les employés propres à l'entité Corporate

Les informations S1 suivantes sont spécifiques à l'entité et ne sont pas consolidées, elles décrivent l'approche Corporate pour des sujets importants liés à ses propres effectifs de 29 personnes. Pour plus de détails sur la gestion des effectifs par les sociétés du Groupe, veuillez vous référer à leurs sections respectives.

Formation et développement des employés

L'entité Corporate du Groupe intègre et promeut la formation et le développement dans le cadre de sa stratégie globale en matière de personnel. L'entité Corporate de D'Ieteren Group reconnaît l'importance de disposer d'une équipe Corporate qualifiée pour prendre des décisions d'investissement éclairées et soutenir efficacement les sociétés. En conséquence, elle a introduit une initiative de « plan de développement personnel », ce qui permet de répondre à la nécessité pour les sociétés de disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et de promouvoir l'épanouissement personnel des employés. Les plans de développement personnel favorisent la mobilité des employés au sein de l'organisation, les formations diplômantes et les certifications spécifiques pour les employés.

Dans le cadre de leurs plans de développement personnel, les employés sont encouragés à proposer des besoins de formation spécifiques pour approfondir leur expertise dans certains domaines ou pour explorer de nouveaux horizons. Depuis 2024, tous les employés participent à des entretiens d'évaluation de mi-année, en plus de l'entretien de fin d'année, pour discuter de leurs plans de développement personnel et de leur performance. Un professionnel RH est chargé du suivi de ces plans et de l'évaluation de leurs résultats. Tous les employés sont soumis à des initiatives de rémunération variable, telles que des bonus basés sur l'évaluation de leur performance.

Par ailleurs, en 2025, D'Ieteren Group a élaboré un programme global de relève et de développement du leadership dans toutes ses entités, dont le lancement est prévu en 2026. Ce programme s'adresse aux futurs dirigeants potentiels des sociétés du Groupe et prévoit leur participation à des parcours de formation en leadership spécifiques.

L'entité Corporate de D'Ieteren Group a fixé un objectif d'un minimum de trois jours de formation par employé pour les années 2024 et 2025, conformément aux réglementations nationales. L'organisation encourage également les employés à partager leur feed-back et leurs idées sur leur développement professionnel par le biais de différents canaux, tels que les évaluations de performance avec leurs supérieurs et les réunions individuelles avec les représentants RH. Cette approche vise à aborder de manière personnalisée la croissance professionnelle et le bien-être des employés.

Formation	Entité Corporate DIG
Nombre d'heures de formation par employé	41.5
Nombre total de jours de formation	124
Pourcentage d'employés ayant participé à des évaluations régulières de performance et de développement de carrière.	100%

Diversité

Comme indiqué dans le Code de conduite, l'entité Corporate de D'Ieteren Group promeut l'égalité des chances et l'inclusion, et interdit toute discrimination à l'encontre des employés ou des candidats fondée sur la race, l'origine ethnique, la religion, l'origine nationale, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'état de santé, l'âge, les convictions politiques ou philosophiques, ou la situation familiale. Tous les destinataires du Code de conduite doivent se respecter mutuellement et agir sans tenir compte des éléments mentionnés ci-dessus. Toute forme de discrimination illégale ou de comportement inapproprié est strictement interdite et doit être signalée via le Programme de dénonciation.

Au niveau Corporate, la diversité est abordée au sein des organes de gouvernance (voir la politique de diversité dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise). Toutefois, aucun plan d'action spécifique n'a été mis en œuvre au sein des effectifs afin de traiter la question de la diversité.

Droits de l'homme

Compte tenu de la taille, de la localisation, de l'activité et de la chaîne de valeur de l'entité Corporate de D'Ieteren Group, la politique ne comprend pas de clauses spécifiques concernant la traite des êtres humains, le travail forcé ou le travail des enfants et ne fait pas non plus spécifiquement référence aux personnes présentant un risque particulier de vulnérabilité au sein de ses propres effectifs. Cependant, D'Ieteren Group surveille les politiques de ses sociétés concernant ces questions, qui sont abordées lors de réunions régulières avec l'équipe ESG du Groupe et lors des exercices de reporting annuel.

En ce qui concerne les droits de l'homme, l'entité Corporate du Groupe respecte les lois et les conventions collectives de travail du pays dans lequel elle opère (la Belgique), ainsi que les normes internationales en matière de droits de l'homme. D'Ieteren Group s'engage à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies ainsi que les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du Travail.

4.2. Travailleurs dans la chaîne de valeur

IRO matériels	Type
Risques de travail des enfants et de violations des droits de l'homme dans la chaîne de valeur	Impact modéré (-)
Risques pour la santé et la sécurité des travailleurs manuels sans la chaîne de valeur	Impact modéré (-)

Les principales sociétés consolidées de D'Ieteren Group évoluent dans le secteur du commerce et de la vente au détail. En plus d'offrir des services dans leurs domaines respectifs, elles distribuent des produits qu'elles ne fabriquent pas. Elles achètent des produits finis auprès de fournisseurs qui s'approvisionnent en matières premières telles que de l'acier, l'aluminium, d'autres métaux et du caoutchouc auprès de leurs propres fournisseurs. Ces fournisseurs de niveau 2 opèrent souvent dans des régions où les normes et les lois concernant les droits de l'homme et la protection des employés sont moins strictes. La sélection de fournisseurs éthiques est étroitement liée aux objectifs d'investissement stratégiques de D'Ieteren Group, notamment en matière de segments de marché, de qualité des produits et de prix. D'Ieteren Group investit dans les leaders du marché qui s'alignent sur ses valeurs d'entreprise, fournissent des produits et des services de haute qualité et s'efforcent de fidéliser leurs clients. Il est donc nécessaire d'adopter des approches d'approvisionnement robustes qui mettent l'accent sur des pratiques commerciales éthiques et sur le bien-être des travailleurs.

En 2025, D'Ieteren Group a introduit son Code de conduite des fournisseurs, qui définit les attentes du Groupe en matière de conduite responsable des affaires dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Par ce Code, les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où ils exercent leurs activités et d'adhérer à des normes inspirées de cadres internationalement reconnus, notamment les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le Code de conduite des fournisseurs précise les attentes à l'égard des partenaires afin de réduire leur empreinte environnementale, de garantir la santé et la sécurité de leur personnel, d'assurer une rémunération équitable et de mener leurs activités avec intégrité. Les fournisseurs sont également tenus d'appliquer ces normes, ou des normes équivalentes, au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Veuillez vous référer aux sections des différentes sociétés pour des informations sur les impacts, risques et opportunités spécifiques liés aux travailleurs dans leurs chaînes de valeur et leur management.

5. Informations sur la gouvernance

5.1. Conduite des affaires

D'Ieteren Group donne la priorité à l'intégrité et au strict respect de toutes les réglementations applicables. Ces principes sont respectés au niveau Corporate, qui agit en tant que fiduciaire à l'égard de ses investisseurs et de ses parties prenantes, ainsi qu'au niveau du Groupe, qui encourage des pratiques commerciales éthiques dans l'ensemble de ses sociétés.

5.1.1. LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le Comité Exécutif promeut et veille à la mise en œuvre de pratiques commerciales éthiques au sein du Groupe. Plus précisément, la Chief Legal Officer (CLO) est chargée de superviser la mise en œuvre des politiques relatives à l'éthique des affaires, telles que le Code de déontologie et le Code de conduite, une fois qu'elles ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

Les organes de gouvernance et les représentants susmentionnés sont pleinement qualifiés pour assumer leurs responsabilités. Le Conseil d'Administration est composé de membres qui possèdent une expertise en matière de gouvernance d'entreprise, de durabilité, de gestion des risques et de contrôles internes. Le CEO possède plus de 30 ans d'expérience dans des fonctions de conseil et de direction, et collabore étroitement avec la Chief Legal Officer, qui a plus de 25 ans d'expérience en droit des sociétés et en droit des affaires.

5.1.2. IRO LIÉS À LA CONDUITE DES AFFAIRES

IRO matériels	Type
Bonne culture d'entreprise	Impact modéré (+)
Corruption et pots-de-vin	Impact significatif (-)

Pour plus de détails sur la gestion de ce sujet par les sociétés du Groupe, veuillez vous référer à leurs sections respectives dans le rapport.

Approche de l'entité Corporate de D'Ieteren Group : En tant que société d'investissement cotée en bourse et basée en Belgique, D'Ieteren Group veille à se conformer à toutes les réglementations en matière de gouvernance d'entreprise. Au-delà de ces exigences, la DMA a souligné l'importance pour D'Ieteren Group de maintenir une culture d'entreprise solide afin de guider ses employés à travers des normes et des principes communs, tels que les valeurs de l'entreprise, la mission ou un Code de conduite.

Cet aspect a été évalué dans la DMA par le biais de séances de brainstorming internes, d'une analyse des pairs et d'évaluations de notations.

5.1.3. POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET CULTURE D'ENTREPRISE

Approche de l'entité Corporate de D'Ieteren Group : D'Ieteren Group a mis en œuvre un certain nombre de politiques liées à la culture d'entreprise et à la conduite des affaires qui s'appliquent à toutes les personnes travaillant pour l'entité Corporate de D'Ieteren Group (y compris les administrateurs).

Le Code de déontologie décrit la politique de D'Ieteren Group en matière de prévention des abus de marché. Il est conçu pour empêcher l'utilisation abusive d'informations privilégiées relatives à D'Ieteren Group et pour maintenir la confidentialité de ces informations. Le Code de conduite définit les principes d'éthique et de conformité (lutte contre la corruption et les pots-de-vin, confidentialité des données, etc.), les normes importantes à suivre dans l'environnement de travail (santé et sécurité, droits de l'homme, liberté d'association, etc.) et les pratiques commerciales éthiques (conflit d'intérêts, relations avec les fournisseurs et les partenaires, etc.) Bien que le Code de conduite traite de la corruption et des pots-de-vin, sa conformité avec la Convention des Nations unies contre la corruption n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique. Le Code de conduite des fournisseurs introduit en 2025 élargit l'engagement du Groupe à mener ses activités avec intégrité et conformément aux principes d'éthique et de conformité énoncés dans son Code de conduite à l'intention de ses fournisseurs.

La Politique de confidentialité a pour but d'informer les parties prenantes sur la manière dont leurs données à caractère personnel sont traitées par D'Ieteren Group et de leur présenter leurs droits concernant ces données.

5.1.4. PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

Approche de l'entité Corporate de D'Ieteren Group : D'Ieteren Group interdit strictement tout acte de corruption ou de pots-de-vin dans les opérations de ses sociétés ainsi que le financement de partis politiques. Les responsabilités des employés en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin sont définies dans le Code de conduite.

Le Code de conduite susmentionné est accompagné d'une Politique de dénonciation qui s'applique à tous les employés de l'équipe Corporate et encourage tous les destinataires à soumettre un signalement lorsqu'ils sont victimes de violations des politiques du Groupe, ou qu'ils disposent d'informations en ce sens, comme le Code de conduite et le Code de déontologie (dont des cas de corruption et de pots-de-vin).

D'Ieteren Group a confié à la Chief Legal Officer la responsabilité interne de la gestion des dénonciations - y compris la réception, l'enquête, le suivi et la recommandation d'actions appropriées. Toutefois, la Politique de dénonciation stipule que le responsable Dénonciation peut être remplacé ou aidé par d'autres cadres dirigeants, membres du Conseil d'Administration ou administrateurs indépendants dans des cas spécifiques. Cette mesure est prise pour éviter les conflits d'intérêts et garantir un traitement indépendant et objectif de l'affaire.

Si, après enquête, il apparaît que la dénonciation est fondée, un rapport est soumis au Comité Exécutif. Si la dénonciation concerne un administrateur ou un membre du Comité Exécutif, il sera soumis au Conseil d'Administration pour que des mesures appropriées soient prises. Cette Politique de dénonciation garantit que tous les signalements seront traités rapidement, de manière indépendante et approfondie, sans porter préjudice aux lanceurs d'alerte, à leur carrière ou à leur réputation. Le Responsable Dénonciation doit assurer le suivi et le retour d'information au lanceur d'alerte dans un délai raisonnable. D'Ieteren Group protégera la confidentialité et l'identité des lanceurs d'alerte et des autres parties impliquées dans le signalement et l'enquête interne qui s'ensuit, le cas échéant.

La Politique de dénonciation est disponible sur le site web de D'Ieteren Group en tant qu'annexe au Code de conduite et son contenu est présenté aux employés lors des programmes d'intégration et d'une formation bisannuelle spécifique. Bien que la politique et la procédure n'aient pas fait l'objet d'une analyse d'efficacité formelle, les sessions de formation sont l'occasion pour les utilisateurs de donner leur avis à ce sujet. Les membres du Comité Exécutif étant identifiés comme occupant des fonctions à risque, ils participent tous au programme de formation annuel.

Fonctions à risque	2025				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Nombre de fonctions exposées à un risque de corruption (FAR)	159	6	8.158	46	8.369
Pourcentage des FAR recevant une formation	90	0	1	91	3

2024					
Nombre de fonctions exposées à un risque de corruption (FAR)	158	6	-	47	211 ⁽¹⁾
Pourcentage des FAR recevant une formation	93	100	-	96	94

(1) Les données du groupe excluent PHE, qui a décidé d'utiliser l'option de mise en œuvre progressive pour ces données.

5.1.5. CAS DE CORRUPTION OU DE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN

	2025				
	D'Ieteren Automotive	Moleskine	PHE	Corporate et autres	Groupe
Nombre de condamnations	0	0	0	0	0
Montant des amendes (€m)	0	0	0	0	0
2024					
Nombre de condamnations	0	0	0	0	0
Montant des amendes (€m)	0	0	0	0	0

6. Taxonomie européenne

6.1. Reporting sur la taxonomie européenne

Pour relever les défis de durabilité auxquels le monde est confronté, l'Union européenne a mis en place le Pacte vert pour l'Europe (EU Green Deal). L'objectif du Pacte vert est de faire en sorte que le continent parvienne à la neutralité climatique d'ici 2050. Deux conditions ont été identifiées pour atteindre cet objectif : premièrement, réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables et, deuxièmement, accroître la transparence sur le marché. Pour soutenir cette démarche, l'Union européenne a créé la taxonomie européenne, un système de classification qui fournit une définition commune à l'échelle européenne de ce qu'est une activité économique « durable sur le plan environnemental ».

Dans le cadre de la taxonomie européenne, les entreprises doivent déclarer la part de leur **chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement (Capex) et de leurs dépenses opérationnelles (Opex)** liée aux activités économiques qui répondent aux critères d'éligibilité et d'alignement. Ce cadre crée un langage commun qui permet aux investisseurs et autres parties prenantes de prendre des décisions plus éclairées en matière de durabilité en Europe et au-delà.

L'Union européenne a publié plusieurs actes délégués servant de catalogue d'activités contribuant aux six objectifs environnementaux. Depuis sa mise en œuvre, les entreprises relevant du champ d'application de la NFRD, et désormais de la CSRD plus étendue, comme D'Ieteren Group, ont élargi leurs publications de taxonomie européenne conformément aux évolutions réglementaires. Depuis 2024, D'Ieteren Group rend compte à la fois de l'éligibilité et de l'alignement pour les six objectifs :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Suite à l'adoption des actes délégués modifiés relatifs à la publication d'informations sur la taxonomie, au climat et à l'environnement, le périmètre et la méthodologie du reporting de la taxonomie européenne ont évolué. Les modifications introduisent de nouveaux seuils de matérialité, des critères DNSH simplifiés et des modèles de reporting allégés, ce qui oblige les entreprises à mettre à jour et à affiner leurs évaluations d'alignement en conséquence. Conformément à ces modifications, D'Ieteren Group a actualisé son analyse et sa méthodologie de reporting de la taxonomie européenne pour l'exercice 2025, en intégrant les critères révisés et les formats de publication dans l'ensemble des activités économiques concernées.

6.2. Exclusion, basée sur la matérialité, des dépenses opérationnelles (OpEx) de la taxonomie

Par rapport au chiffre d'affaires du Groupe de 8,0 milliards, un montant de 55 millions de dépenses opérationnelles définies par la taxonomie n'est pas considéré comme matériel. Les dépenses opérationnelles définies par la taxonomie ne représentent en effet que 1% des dépenses opérationnelles totales de D'Ieteren Group et ne sont dès lors pas représentatives des catégories de coûts engagées par D'Ieteren Group et ses sociétés. Par conséquent, et conformément aux nouveaux seuils de matérialité introduits, le Groupe ne présentera pas les dépenses opérationnelles liées à la taxonomie pour l'exercice 2025 et publiera ces montants séparément en tant qu'éléments non matériels.

6.3. Matérialité des activités pour l'alignement

Conformément aux actes délégués modifiés de la taxonomie européenne, un seuil de matérialité de 10% s'applique désormais lors de l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement sur la taxonomie pour les entreprises non financières. En vertu de ces règles révisées, les activités économiques qui, ensemble, représentent moins de 10% du chiffre d'affaires, des dépenses opérationnelles ou des dépenses d'investissement d'une entreprise sont considérées comme non matérielles, et les entreprises ne sont plus tenues de procéder à une évaluation d'alignement complète pour ces activités. En raison de ce nouveau seuil, D'Ieteren Group n'a pas calculé l'alignement pour certaines activités économiques qui se situent sous le seuil de matérialité de 10% dans le KPI concerné. Ces activités sont donc classées comme non matérielles et sont présentées séparément dans les modèles de reporting de la taxonomie, conformément au règlement modifié.

Activités non matérielles	Pourcentage du chiffre d'affaires	Pourcentage des dépenses d'investissement
3.3 Technologies de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport (CCM)	4,1%	1,9%
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM)	0,8%	N/A
7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) (CCM)	0,3%	0,1%
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (CCM)	0,0%	0,0%
8.2 Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES (CCM)	0,0%	0,0%
6.15 Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone (CCM)	0,0%	0,0%
9.1 Recherche, développement et innovation proches du marché (CCM)	0,0%	0,0%

6.4. Analyse de l'éligibilité

Au sein de D'Ieteren Group, les activités économiques de trois sociétés ont été identifiées comme partiellement éligibles. Alors que D'Ieteren Immo contribue à l'objectif d'atténuation du changement climatique, D'Ieteren Automotive et PHE ont identifié des activités économiques contribuant à la fois à l'objectif d'atténuation du changement climatique et à l'objectif d'économie circulaire. Moleskine, en tant que quatrième société incluse dans l'exercice de taxonomie européenne du Groupe, n'a pas d'activités associées à des activités économiques durables sur le plan environnemental à ce stade.

Belron et TVH sont des entités mises en équivalence et n'ont donc pas été incluses dans cette analyse.

Conformément au règlement de l'UE sur la taxonomie (Annexe 1 du règlement délégué, article 8, section 1.1.2.2), les dépenses d'investissement liées à l'achat de la production d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie et à des mesures individuelles permettant aux activités de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions de gaz à effet de serre ont été incluses depuis 2023 comme éligibles ou alignées pour D'Ieteren Automotive, PHE et Moleskine :

- l'acquisition et l'exercice de la propriété de bâtiments (y compris l'éligibilité de tous les bâtiments, en tenant compte de la propriété juridique ou économique, ainsi que le droit d'utilisation découlant d'une location d'un bâtiment (CCM 7.7) ;
- la rénovation de bâtiments (CCM 7.2) et ;
- l'achat, le financement, la location, le leasing et l'exploitation de tous les véhicules désignés comme appartenant à la catégorie M1, N1 ou L (véhicules à deux et trois roues et quadricycles) (CCM 6.5).

L'éligibilité des activités des sociétés a été déterminée en rapprochant les codes NACE inclus dans la taxonomie européenne avec les codes locaux correspondants (ex. codes NACEBEL) propres aux activités de chaque société.

6.4.1. D'IETEREN AUTOMOTIVE

L'activité économique principale de D'Ieteren Automotive, à savoir la vente de véhicules neufs, n'est pas incluse dans la taxonomie européenne, qui ne considère comme éligibles que l'achat, le financement, le leasing, la location et l'exploitation de véhicules. Par conséquent, le chiffre d'affaires de la société éligible à la taxonomie européenne reste relativement faible. Malgré cela, D'Ieteren Automotive s'engage pleinement à mener la transition vers une mobilité durable. En tant que premier fournisseur de véhicules neufs en Belgique, la société joue un rôle essentiel dans l'accélération de l'adoption des véhicules électriques, qui réduisent considérablement les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux véhicules à moteur thermique. En 2025, D'Ieteren Automotive représentait 28,9% des immatriculations de véhicules électriques en Belgique. D'ici 2030, l'entreprise ambitionne d'électrifier plus de 60% de ses ventes de véhicules neufs, réduisant ainsi de 42% les émissions liées à l'utilisation de ses véhicules commercialisés. En élargissant son offre de véhicules électriques, D'Ieteren Automotive contribue activement à la décarbonation du secteur des transports et à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

D'Ieteren Automotive propose également une large gamme de services de mobilité, dont la plupart sont considérés comme des activités économiques contribuant à l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie européenne. Parmi les activités éligibles, les services de réparation mécanique et de carrosserie dans les secteurs Wonder et Retail favorisent l'entretien et la longévité des véhicules. Les activités d'énergie renouvelable de D'Ieteren Automotive Energy jouent un rôle essentiel dans la mise à disposition d'une énergie propre pour la mobilité. En outre, les initiatives de voitures partagées, telles que les services de taxi avec Taxis Verts et les solutions de mobilité partagée avec Poppy, contribuent à l'écologisation des pratiques de mobilité. L'intégration d'offres de vélos, comme dans le cas de Lucien et Joule, élargit le champ des options de transport durable, en parfaite adéquation avec l'engagement de l'UE en faveur d'un comportement plus respectueux de l'environnement. De plus, la vente de véhicules d'occasion par D'Ieteren Automotive constitue une activité économique qui favorise la transition vers une économie circulaire.

En plus de ces activités éligibles, D'Ieteren Automotive a également examiné son portefeuille de projets et d'acquisitions afin d'identifier ceux qui pourraient entrer dans le champ d'application de la taxonomie européenne. L'acquisition de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers (y compris les voitures de remplacement et de démonstration), ainsi que la rénovation et la propriété de bâtiments, ont été identifiées comme des dépenses d'investissement éligibles liées à l'achat de la production d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie européenne. Ces activités soutiennent les objectifs de l'UE en matière d'atténuation du changement climatique en favorisant une mobilité durable et en réduisant les émissions de carbone grâce à l'acquisition de véhicules électriques ou à faibles émissions. Elles contribuent également à l'efficacité énergétique et aux normes bas carbone, aidant ainsi à la transition vers un environnement bâti plus durable et plus économe en énergie.



Voici la liste des activités économiques éligibles réalisées par D'Ieteren Automotive pour l'exercice 2025 :

Activités économiques de D'Ieteren Automotive	Activités de taxonomie européenne
Services de réparation mécanique et de carrosserie dans le périmètre Wonder	3.3 Technologies de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport (CCM)*
Services de réparation mécanique et de carrosserie dans le périmètre Retail	
Exploitation de stations de recharge pour BEV, c'est-à-dire la vente de KWh (EDI Network)	6.15 Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone (CCM)
Vente de vélos et d'accessoires pour vélos (Lucien)	6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclogistique (CCM)
Leasing de vélos et d'accessoires et services connexes (Joule)	
Services de mobilité partagée (Poppy)	6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM)
Services de taxi (Taxis Verts, Husk)	
Vente et installation de stations de recharge BEV (EDI)	7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) (CCM)
Vente et installation de panneaux photovoltaïques et de batteries stationnaires (Go-Solar)	7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (CCM)
Mobilité en tant que service (Mbrella)	8.2 Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES (CCM)
Développement de solutions innovantes et durables pour une mobilité pérenne (Lab Box)	9.1 Recherche, développement et innovation proches du marché (CCM)
Vente de voitures d'occasion	5.4 Vente de biens d'occasion (CE)

6.4.2. D'IETEREN IMMO

La principale activité économique de D'Ieteren Immo consiste en l'acquisition et la gestion (location et exploitation) des actifs immobiliers appartenant à D'Ieteren Group. Cette activité est éligible au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie européenne dans le cadre de l'activité « Acquisition et propriété de bâtiments ».

Activités économiques de D'Ieteren Immo	Activités de taxonomie européenne
Achat de biens immobiliers et exercice de la propriété	7.7 Acquisition et propriété de bâtiments (CCM)

6.4.3. MOLESKINE

L'activité de conception et de distribution d'accessoires d'écriture et de lecture de Moleskine ne fait actuellement pas partie des activités économiques éligibles de la taxonomie européenne. Il convient toutefois de noter que cela ne signifie pas nécessairement que cette activité n'est pas respectueuse de l'environnement. Cela indique plutôt que l'activité ne peut pas contribuer de manière significative à l'un des six objectifs environnementaux définis dans la taxonomie européenne, qui donne la priorité aux secteurs ayant un impact environnemental élevé.

6.4.4. PHE

L'activité économique principale de PHE, à savoir la distribution de pièces détachées automobiles, n'est actuellement pas reconnue comme une activité éligible à la taxonomie européenne qui pourrait contribuer de manière significative à l'un des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne. Toutefois, d'autres activités du Groupe PHE sont considérées comme des activités éligibles au titre de la taxonomie européenne. En 2024, PHE a mené une étude pour estimer la part de son chiffre d'affaires imputable à la vente de pièces d'occasion reconditionnées par ses fournisseurs. Ce chiffre d'affaires ainsi que les dépenses d'investissement correspondantes sont considérés comme éligibles. Deux autres activités économiques plus modestes réalisées par PHE ont été identifiées comme éligibles : les services de réparation de camions et le reconditionnement d'injecteurs sur sa Plateforme Technique Nationale Montajault. La première activité est éligible au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique (CCM 3.3*), tandis que la seconde apporte une contribution substantielle à l'objectif d'économie circulaire (CE 5.4).

Activités économiques de PHE	Activités de taxonomie européenne
Services de réparation de camions	3.3. Technologies de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport (CCM)*
Reconditionnement d'injecteurs	5.4. Vente de biens d'occasion (CE)
Vente de pièces d'occasion	5.4. Vente de biens d'occasion (CE)

6.5. Analyse de l'alignement

6.5.1. D'IETEREN AUTOMOTIVE

En 2025, D'Ieteren Automotive a procédé à une nouvelle évaluation de la taxonomie européenne afin de confirmer et de documenter toutes les activités concernées.

Critères d'examen techniques (TSC)

Chaque activité potentiellement alignée a été examinée au regard des critères d'examen techniques (TSC) de la taxonomie européenne afin de s'assurer qu'elle atteint les seuils requis pour une contribution substantielle aux objectifs d'atténuation du changement climatique ou d'économie circulaire.

DNSH

Pour toutes ses activités éligibles, D'Ieteren Automotive a réalisé une analyse de diligence raisonnable pour vérifier la conformité avec les critères « Do No Significant Harm » (DNSH - Ne pas causer de préjudice important). Cela permet de s'assurer que ses activités n'ont pas d'impact négatif sur d'autres objectifs environnementaux, dont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la pollution, l'eau, l'économie circulaire et la biodiversité.

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, D'Ieteren Automotive a basé son approche sur l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité réalisée en 2022 pour toutes ses activités éligibles. Cette évaluation a permis d'identifier les risques physiques potentiels liés au climat sur ses sites, en se concentrant sur les dangers aigus et chroniques en Belgique, tels que la chaleur extrême, le froid extrême, les tempêtes, les inondations et le stress hydrique. Des scénarios tels que SSP 1-2.6, SSP 5-8.5 et NGFS Net Zero 2050 ont été pris en compte, reflétant les projections de concentration de CO₂ les plus élevées du GIEC. L'évaluation a porté sur l'exposition et la sensibilité des actifs à Bruxelles, Malines et Anvers, où D'Ieteren Automotive exerce la plupart de ses activités. Les enseignements tirés de cette analyse contribuent à l'élaboration de mesures d'atténuation adaptées aux risques climatiques, si nécessaire.

Pour les autres objectifs environnementaux (la pollution, l'eau, l'économie circulaire, la biodiversité et l'atténuation du changement climatique, le cas échéant), la conformité aux critères DNSH a été évaluée au cas par cas, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque activité. Si la plupart des activités répondent aux critères DNSH, certains domaines nécessitent des clarifications supplémentaires. C'est notamment le cas pour les activités de réparation mécanique et de carrosserie, pour lesquelles D'Ieteren Automotive n'a pas réalisé d'évaluations de l'impact environnemental conformément à la directive 2011/92/UE en raison du grand nombre de sites concernés.

En ce qui concerne la vente de voitures d'occasion, D'Ieteren Automotive a déterminé que seuls 8,4% des voitures d'occasion vendues en 2025 étaient électriques et alignés sur les critères DNSH pour l'atténuation du changement climatique.

Garanties sociales minimales (MSS)

D'Ieteren Automotive veille au respect des garanties sociales minimales (MSS), incluant les droits de l'homme, les droits du travail et les principes de gouvernance d'entreprise, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, comme indiqué dans la section 248 de ce rapport. En ce qui concerne la fiscalité, D'Ieteren Automotive applique un processus établi de gestion des risques fiscaux afin d'assurer une conformité totale avec les lois en vigueur.

En termes de concurrence loyale, D'Ieteren Automotive promeut une culture de conformité par le biais de son Code de conduite, qui impose à tous les employés de respecter les lois et réglementations applicables et d'exercer leurs fonctions en accord avec les valeurs de l'entreprise, ses principes éthiques et ses bonnes pratiques commerciales.

Voici la liste des activités économiques partiellement alignées de D'Ieteren Automotive pour l'exercice 2025 :

Activités alignées de D'Ieteren Automotive	Activités de taxonomie européenne
Vente de vélos et d'accessoires pour vélos (Lucien)	6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique (CCM)
Leasing de vélos et d'accessoires et services connexes (Joule)	
Vente de voitures d'occasion	5.4 Vente de biens d'occasion (CE)
Services de mobilité partagée (Poppy)	6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM)
Services de taxi (Taxis Verts, Husk)	

Le chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie européenne de D'Ieteren Automotive est conforme à celui de l'année dernière (compte tenu de l'exclusion d'activités non matérielles) et s'élève à 1,5% (contre 1,8% en 2024).

La part des dépenses d'investissement alignées sur la taxonomie européenne de D'Ieteren Automotive a augmenté de 5,4 points de pourcentage, passant de 16,0% à 21,4%.

6.5.2. D'IETEREN IMMO

Pour évaluer l'alignement de l'activité 7.7 « Acquisition et propriété de bâtiments » pour D'Ieteren Immo, les critères d'examen techniques (TSC), les critères DNSH et les garanties sociales minimales (MSS) ont été analysés. Pour réaliser l'analyse de la contribution substantielle (TSC), tous les sites ont été divisés en deux groupes, chaque groupe étant associé à des TSC spécifiques.

- Sites construits avant 2021 : Pour ces sites, aucun certificat PEB A ne peut être fourni, et l'évaluation de la performance des sites par rapport aux 15% de bâtiments les plus performants au niveau national n'est pas possible en raison du manque de données en Belgique. Par conséquent, les sites du premier groupe ne sont pas alignés.
- Sites construits à partir de 2021 : D'Ieteren Immo ne dispose pas encore de connaissances suffisantes sur les seuils locaux pour établir un alignement pour ce groupe.

L'analyse de la contribution substantielle permet de conclure que D'Ieteren Immo n'a pas de chiffre d'affaires ou de dépenses d'investissement alignés pour l'année 2025.

6.5.3. PHE

Après avoir examiné l'alignement des différentes activités éligibles de PHE, il a été conclu qu'aucun chiffre d'affaires ni aucune dépense d'investissement ne pouvait être considéré comme aligné.

Cela s'explique soit par un manque d'informations relatives aux critères TSC, soit par l'incapacité de démontrer l'alignement avec les TSC, soit par le fait que PHE ne remplit pas les critères DNSH liés à l'adaptation au changement climatique pour aucune de ses activités éligibles, car elle n'a pas encore finalisé son analyse des vulnérabilités et risques climatiques physiques. Cependant, PHE procède actuellement à une analyse TCFD pour évaluer ces risques et identifier les solutions d'adaptation nécessaires dans les années à venir.

6.6. Publication d'informations

Les montants utilisés pour calculer les ratios de chiffre d'affaires et de dépenses d'investissement sont basés sur les données publiées dans les états financiers consolidés. Les informations publiées par D'Ieteren Group pour la taxonomie européenne sont par conséquent compilées à partir des chiffres financiers du segment « Corporate & autres » (incluant l'entité Corporate et D'Ieteren Immo), de D'Ieteren Automotive, de Moleskine et de PHE.

Le chiffre d'affaires consolidé de D'Ieteren Group comprend D'Ieteren Automotive, Moleskine et PHE. Le chiffre d'affaires de D'Ieteren Immo n'est pas inclus, car son chiffre d'affaires provient principalement de ventes internes à D'Ieteren Group ou est repris dans les autres produits opérationnels. Au total, cela porte le pourcentage d'éligibilité du chiffre d'affaires de D'Ieteren Group à 11,4% (contre 11,8% l'an dernier), et le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires de D'Ieteren Group à 0,9% (contre 1,2% l'an dernier).

Les dépenses d'investissement (Capex) au dénominateur peuvent être réconciliées avec les états financiers comme suit :

(en m€)	2025	
Immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immeubles de placement et actifs au titre du droit d'utilisation (IFRS16)		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-111,5	Tableau des flux de trésorerie consolidé (Note 4c)
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	-36,5	État des variations des immobilisations incorporelles (Note 13), immobilisations corporelles (Note 14) et immeubles de placement (Note 15)
Acquisitions d'actifs liés aux droits d'utilisation (IFRS 16)	-143,3	État des variations des actifs liés aux droits d'utilisation (Note 31)
TOTAL	-291,30	

Les dépenses d'investissement totales éligibles pour D'Ieteren Group pour FY-2025 s'élèvent à 67,2% (contre 72,3 % en 2024). Les dépenses d'investissement totales alignées pour FY-2025 s'élèvent à 5,9% (contre 6,4% l'année dernière).

6.6.1. RÉSUMÉ DES KPI

Exercice 2025

KPI	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie														
	Total	Part des activités éligibles à la taxonomie	Activités alignées sur la taxonomie	Part des activités alignées sur la taxonomie	CCM	CCA	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	Part des activités habitantes	Part des activités transitoires	Activités non matérielles	Activités alignées sur la taxonomie (N-1)	Proportion d'activités alignées sur la taxonomie (N-1)
	€m	%	€m	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	€m	%
Chiffre d'affaires	8.033,5	11,4%	74,4	0,9%	0,6%			0,3%			0,0%	0,0%	5,2%	97,1	1,2%
Dépenses d'investissement	291,2	67,2%	17,2	5,9%	5,7%			0,2%			0,0%	1,9%	2,1%	20,0	6,4%
Dépenses opérationnelles	54,6												100,0%	0,9	1,4%

1.1.1. VUE PAR SOCIÉTÉ OPÉRATIONNELLE

Chiffre d'affaires

€m	Chiffre d'affaires éligible mais non aligné	Chiffre d'affaires aligné	Chiffre d'affaires non éligible	Chiffre d'affaires total	% de chiffre d'affaires éligible	% de chiffre d'affaires aligné
D'Ieteren Automotive	654,6	74,4	4.249,7	4.978,7	14,6%	1,5%
PHE	189,2	0,0	2.747,9	2.937,1	6,4%	0,0%
Moleskine	0,0	0,0	117,8	117,8	0,0%	0,0%
Corp & autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%
Chiffre d'affaires total	843,8	74,4	7.115,3	8.033,5	11,4%	0,9%

Dépenses d'investissement

€m	Dépenses d'investissement éligibles mais non alignées	Dépenses d'investissement alignées	Dépenses d'investissement non éligibles	Total des dépenses d'investissement	% de dépenses d'investissement éligibles	% de dépenses d'investissement alignées
D'Ieteren Automotive	54,8	17,2	8,5	80,5	89,4%	21,3%
PHE	84,6	0,0	82,3	166,9	50,7%	0,0%
Moleskine	6,6	0,0	4,4	10,9	60,1%	0,0%
Corp & autres	32,6	0,0	0,3	32,9	99,1%	0,0%
Total des dépenses d'investissement	178,6	17,2	95,5	291,2	67,2%	5,9%

1.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Exercice 2025

Activités économiques	Code	Part du chiffre d'affaires éligible %	Chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie (valeur) €m	Part du chiffre d'affaires aligné %	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie								Part des activités alignées sur la taxonomie dans les activités éligibles à la taxonomie %
					CCM %	CCA %	Eau %	Économie circulaire %	Pollution %	Biodiversité %	Activité habitante E	Activité transitoire T	
Fabrication de technologies bas carbone pour le transport	CCM 3.3	4,1%											
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	CCM 6.4	0,7%	46,8	0,6%	0,6%								89,6%
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	0,8%										T	
Installation, maintenance et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments	CCM 7.4	0,3%									E		
Installation, maintenance et réparation des technologies d'énergie renouvelable	CCM 7.6	0,0%									E		
Solutions fondées sur des données pour la réduction des émissions de GES	CCM 8.2	0,0%											
Infrastructures permettant un transport routier et des transports publics bas carbone	CCM 6.15	0,0%											
Proche de la recherche de marché, du développement et de l'innovation	CCM 9.4	0,0%											
Vente de biens d'occasion	CE 5.4	5,6%	27,5	0,3%				0,3%					6,2%
Somme de l'alignement par objectif					0,6%			0,3%					
Chiffre d'affaires total		11,4%	74,4	0,9%	0,6%			0,3%					

1.1.3. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2025

Activités économiques	Code	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie										Activité habilitante E	Activité transitoire T	Part des activités alignées sur la taxonomie dans les activités éligibles à la taxonomie %
		Part des dépenses d'investissement éligibles	Dépenses d'investissement alignées sur la taxonomie (valeur)	Part des dépenses d'investissement alignées	CCM	CCA	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité				
		%	€m	%	%	%	%	%	%	%				
Fabrication de technologies bas carbone pour le transport	CCM 3.3	1,9%												
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	CCM 6.4	4,2%	11,1	3,8%	3,8%									90,0%
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	16,7%	5,5	1,9%	1,9%							T		11,3%
Installation, maintenance et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments	CCM 7.4	0,1%										E		
Installation, maintenance et réparation des technologies d'énergie renouvelable	CCM 7.6	0,0%										E		
Solutions fondées sur des données pour la réduction des émissions de GES	CCM 8.2	0,0%												
Rénovation des bâtiments existants	CCM 7.2	42,0%												
Acquisition et détention de bâtiments	CCM 7.7													
Infrastructures permettant un transport routier et des transports publics bas carbone	CCM 6.15	0,0%												
Proche de la recherche de marché, du développement et de l'innovation	CCM 9.4	0,0%												
Vente de biens d'occasion	CE 5.4	2,1%	0,5	0,2%				0,2%						8,4%
Somme de l'alignement par objectif					5,7%			0,2%						
Total des dépenses d'investissement		67,2%	17,2	5,9%	5,7%			0,2%						

Abréviations

Le Code contient les abréviations des objectifs pertinents auxquels l'activité économique est susceptible d'apporter une contribution substantielle, ainsi que le numéro de section de l'activité dans l'annexe pertinente couvrant l'objectif, c'est-à-dire :

- Atténuation du changement climatique : CCM
- Adaptation au changement climatique : CCA
- Ressources hydriques et marines : WTR
- Économie circulaire : CE
- Prévention et contrôle de la pollution : PPC
- Biodiversité et écosystèmes : BIO